

## ✝ Commanderies par département ✝

Les commanderies de France triées par département

### Département de la Somme

#### Abbeville (80)

Maison du Temple à Abbeville

*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Chef-lieu de cantons - 80*



*Plan de la ville d'Abbeville*

Les Templiers avaient une maison à Abbeville dans le faubourg de Thuison, qu'ils vendirent, en 1300, à Guillaume de Macon, évêque d'Amiens, pour y fonder une chartreuse. Cette maison avait une chapelle remarquable qui fut conservée, dit le père Ignace, par les Chartreux, à cause de sa grande antiquité ?

Par suite de cette vente, les terres dépendant de cette maison, et qui étaient situées près d'Abbeville à Manchecourt et à la Bouvaque, furent réunies au domaine de Beauvoir.

Il y avait encore une autre maison que l'Ordre du Temple possédait à Abbeville. Elle

était située près de la Porte-Comtesse, «ad portant Comitisse», et avait été achetée par le Grand-Maitre de France, d'un nommé Jean Sellier, «Scllarius», au prix de 208 livres parisis, suivant les lettres de l'official d'Amiens du mois de janvier 1272. La même année, les Templiers la donnèrent à cens sous la réserve de leurs droits seigneuriaux, à Jean Mullet, bourgeois d'Abbeville. Mais plus tard, elle revint en la possession des Templiers ou plutôt des Hospitaliers, leurs successeurs, comme on le voit par un acte du 22 février 1370, par lequel frère Regnault de Mailg, commandeur de Beauvoir, concéda à vie à Jehan de Catheu, moyennant une redevance de 16 livres: le manoir de l'Hôpital, jadis du Temple, «estant» à Abbeville, excepté et réservé au Commandeur et à ses successeurs, une maison séant audit manoir, en allant au jardin d'icelui de lez les estables, lequel manoir est assis de lez la porte, nommée la porte «la Comtesse»

*Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

## Maison du Temple à Abbeville

Les Templiers avaient un établissement Impasse de la Commanderie, près de la porte Comtesse, un autre établissement à l'entrée de la rue des Teinturiers et, depuis 1169, une maison dans le faubourg Thuison.

En 1301, l'évêque d'Amiens prend possession de cet établissement pour les Chartreux et le dote du chef de Saint-Honoré, conservé à l'église toute proche de Port-le-Grand.

*Sources: Ben Redjeb Tahar. Abbeville. In: Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial Numéro spécial 16, 1999. pp.*

*187-197. Provenance: **Percéé***

## Les biens du Temple à Abbeville

Les Templiers eurent certainement des biens à Abbeville, et cela dès le XIIe siècle. Peut-être, le précepteur des maisons du Temple en la baillie de Ponthieu résidait-il dans cette ville. Toujours est il qu'en 1205, Gui, frère du comte de Montreuil et de Ponthieu, faisait don au Temple de 100 sous de monnaie de Ponthieu à prendre, chaque année à la vicomté d'Abbeville, sur le revenu de 40 livres qu'il y percevait. Ce qui fut fait - en présence du frère Richard, précepteur de la maison d'Oisemont. Selon toute vraisemblance, Gui prit l'habit du Temple en cette même année 1205, car il figure comme frère du Temple dans une chartre relative à la maison de Longuevillette, maison du Temple qui se trouvait dans la paroisse de Longuevillette (1). *1. Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Doullens - 80*

Il nous faut descendre assez tard dans le XIIIe siècle, pour trouver une mention positive concernant les Templiers d'Abbeville.

En janvier 1272-1273, ces religieux vendirent à un certain Jean Milet, une maison sise à Abbeville, près la porte Comtesse, pour 208 livres de parisis. C'était le prix que les Templiers avaient payé, il y avait longtemps, à Jean Sellier, qui la tenait du Temple et qui l'avait vendue; ils se réservaient cependant les droits qu'ils avaient sur la maison, avant l'achat et la vente.

Cette maison faisait partie des biens du Temple, mais il ne faut pas la confondre avec la Commanderie, située également, près de la porte Comtesse, (La porte Comtesse s'appela ensuite Fausse porte, puis porte de l'Ecu de Brabant) et appelée plus tard «maison de la Rose»

### **Les biens du Temple à Abbeville**

D'après le père Ignace, le Temple avait encore une autre maison à Abbeville, connue dans la suite sous le nom de l'auberge de la Fleur-de-Lys, près l'église Sainte-Catherine, et qui leur aurait servi pour blanchir leurs habits et leur linge, tandis que la commanderie était destinée à la perception des revenus et à leur centralisation.

Nous lisons en outre, dans Louandre (d'après le manuscrit de l'avocat Formentin, composé vers 1740), que les Templiers, au nombre de douze, habitaient la maison dite la commanderie, lorsqu'ils furent arrêtés, en 1307 par ordre du Roi. Trois d'entre eux auraient été brûlés au milieu du marché au blé et les autres incarcérés à Paris (Louandre - Histoire d'Abbeville et de son arrondissement. - Abbeville, 1834). Il est difficile de mettre en doute l'existence de cette maison; étant donné que nous relevons, comme étant près de la porte Comtesse, des noms tels que: l'impasse de la commanderie, l'égout de la commanderie.

### **Domaine du Temple à Thuisson**

Mais les Templiers avaient, paraît-il, encore une autre maison, hors Abbeville, à **Thuisson**. C'est aujourd'hui un faubourg d'Abbeville. D'après Prarond (Topographie historique et archéologique d'Abbeville, 1871), c'était la véritable demeure, le couvent. Louandre et Prarond disent, après le père Ignace, que les Templiers vendirent en 1301 à Guillaume, évêque d'Amiens, cette maison pour y fonder une chartreuse. Le père Ignace ajoute que cette maison avait une chapelle remarquable, qui fut conservée par les chartreux.

Nous ne savons jusqu'à quel point la chose est exacte; nous nous permettons même

d'en douter, tout en croyant que le Temple avait des terres aux portes d'Abbeville et particulièrement à Thuisson. Nous lisons en effet dans le Gallia christiana, tome X, que Guillaume, évêque d'Amiens, fonda en 1301 un couvent de chartreux à Abbeville et qu'il le dota d'un champ acheté aux chevaliers du Temple, d'un cens et du chef vénéré de Saint-Honoré. On voit par ce passage qu'il n'est pas question de maison du Temple vendue à l'évêque.

Les biens du Temple, à Abbeville, devinrent la propriété des Hospitaliers, après l'extinction de l'Ordre; c'est du reste, ce que nous apprend un acte daté du 22 février 1370-1371, où il est question de manoir de l'Hôpital, «jadis Temple, assis de lez la porte Comtesse. » Ce manoir du Temple avait une chapelle, bien qu'il fût situé dans la ville (Visite prieurale de 1495, d'après Mannier).

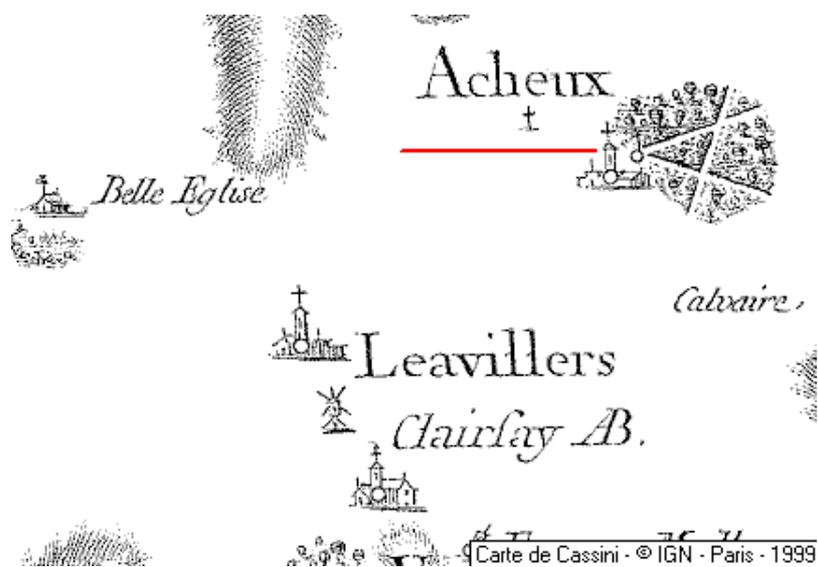
*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

## Acheux-en-Vimeu (80)

Maison du Temple d'Acheux

*Département: Somme, Arrondissement et Canton: Amiens, Commune: Acheux-en-Vimeu - 80*



*Maison du Temple d'Acheux*

La maison du Temple n'était pas à Acheux même, mais à environ 700 mètres au sud d'Acheux. Elle est indiquée sous le nom de «l'Hôpital » dans la carte de Cassini.

Nous ne connaissons l'existence de cette maison du Temple que par le Livre vert. En 1373, Acheux était une dépendance de la baillie d'Oisemont: «la maison d'Aisseu, membre [d'Oisemont], jadis du Temple. »

D'après ce même registre, la maison d'Acheux avait chapelle; il y a donc lieu de croire, qu'Acheux a été ce qu'il est convenu d'appeler une maison du Temple, une commanderie qui sans doute dépendait d'Oisemont.

Au XIVe siècle, cette maison était affermée pour 80 setiers, moitié blé, moitié avoine, ce qui faisait 20 livres, auxquelles il faut ajouter 34 livres de cens, une redevance en grain, de la valeur de 6 livres, des dîmes en nature, valant plus de 9 livres, à Forceville (1), et de menus cens. Le revenu total était de 75 livres. *1. Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Acheux-en-Amiénois - 80*

Dans le procès des Templiers, il est question d'une grange du Temple appelée «Assens », à la date de 1277, et paraissant se trouver non loin d'Oisemont, nous nous demandons si ce mot n'aurait pas été mal lu, et si ce ne serait pas «Aseus » pour Acheux, qu'on écrivait au XIVe siècle: «Aisseu, Aesseu »

M. E. Mannier pense que la chapelle du Temple d'Acheux fut détruite pendant les guerres du XVe siècle, car le rapport d'une visite prieurale, faite en 1495, dit qu'elle avait cessé d'exister et que la maison n'était plus qu'une simple ferme, dont dépendaient 130 journaux de terre.

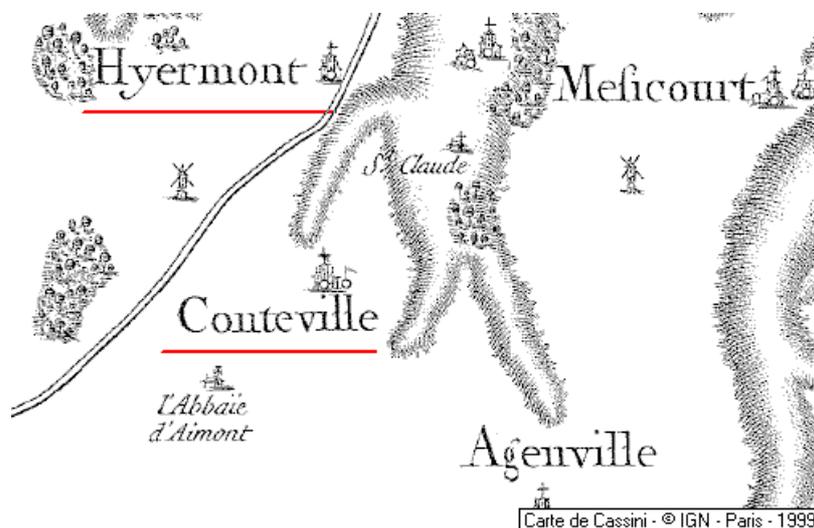
*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

## **Aimont ou Hiermont (80)**

Maison du Temple d'Hiermont ou d'Aimont

*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Canton: Crécy-en-Ponthieu, Commune: Conteville - 80*



*Maison du Temple d'Aimont ou de Hiermont*

La maison du Temple d'Aimont (Aiemunt, Aiemond, Aymond) remonte au XII<sup>e</sup> siècle; il est même possible d'en préciser l'origine exacte. C'est en 1146 que Thibaud, abbé de Saint-Josse (1), concéda aux frères du Temple la dîme de 4 journées de terre en la paroisse de Conteville, pour les aider dans la construction de la maison qu'ils devaient édifier à cet endroit même. L'abbé mettait toutefois cette condition, que s'il arrivait qu'une ville prit naissance, ou que les hôtes du Temple vinssent à s'établir en ce lieu, l'abbaye de Saint-Josse aurait la moitié de la dîme, sur les habitants (copie du dernier siècle, d'après le vieux cartulaire de l'abbaye).

1. *Saint-Josse: Département: Pas-de-Calais, Arrondissement et Canton: Montreuil - 62*

Cette Maison avait des terres sur les domaines d'un certain Hue Seigneuré, «Sénioratus.» Un acte émané de son fils, Gautier, délivré dans les dix ou quinze dernières années du XII<sup>e</sup> siècle (*Pièce justif. n° 12. - Cet acte non daté ne peut être de beaucoup antérieur à l'an 1190, car il y est fait mention du précepteur du Temple en Ponthieu. Il serait au plus tard de l'année 1194, car nous avons le nom du précepteur à cette date, ainsi que les noms de ses successeurs jusqu'en l'an 1215 environ. Or la teneur même de l'acte nous autorise à lui donner une date plus ancienne*), nous apprend que: les Templiers avaient acheté à Bernard de Fontaines, un champ de terre pour 60 sous; Que G. de Rambures leur avait fait don de 15 arpents de terre et de la moitié du bois de «Fayel», et qu'il avait eu du Temple un cheval; Que Hue Bordel leur avait donné l'autre moitié du bois et avait reçu 15 sous, (ce bois faisant partie du fief de Gautier Seigneuré, ce dernier avait eu pour sa concession, 6 fromages); Que Raoul Bordel, père de Hue, avait donné à la maison du Temple 60 arpents et Qu'il

en avait reçu 60 sous;

Que Hue de Béthencourt avait vendu au Temple 4 arpents, 20 sous;

Que Roger, hôte des Templiers, leur avait donné 8 arpents, avec l'assentiment de Gautier;

Que Gui de Durchetel, leur avait donné 5 arpents;

W. de Fontaines, 5 arpents tant en terre qu'en bois;

Lambert de Fontaines sept arpents;

Que Maingode de Béthencourt avait donné à cette maison du Temple, au terroir du **Ménil**, un champ à la réserve du droit de terrage et 6 arpents de bois.

Cette longue énumération était scellée, jadis, du sceau de Guillaume de (Guillaume del Bos Norman, sans doute (1), alors précepteur du Temple, en Ponthieu, et peut-être même le premier précepteur du Ponthieu; les baillies n'existant que depuis l'an 1190 ou environ. (*E. Mannier a cité cette pièce, en parlant d'Aimont, mais il n'en a connu que l'analyse du XVIIIe siècle qui se trouve dans le registre S. 5970*).

1. *Bosnormand: Département: Eure, Arrondissement: Bernay, Canton: Bourgheroulde-Infreville - 27*

C'est à peu près à la même époque, en juin 1194, que G. le Blond, donna à la maison d'Aimont une terre dite le champ de Gui. Cette donation fut faite dans la commanderie même, en présence d'Olard (il y a dans l'acte, Oelardus, peut-être, Eulard), précepteur du Temple en Ponthieu;

De Guillaume de «Leicestre», chapelain d'Aimont;

De Gobert, précepteur;

D'Evrard, sénéchal de cette maison;

Du frère Eustache, que nous retrouverons comme précepteur de la maison en 1214;

D'autres frères et de sergents du Temple qui ne devaient être, à cette époque, que des mercenaires.

En avril 1214, les Templiers échangent avec Régnier de «Baiarde» bourgeois de Hiermont (80), 3 journaux et 3 quarterées d'une terre sise au terroir de «Baiarde», contre 3 journaux et 3 quarterées de terre au terroir de Conteville, «jouxte la maison d'Aimont.» Parmi les témoins de cet échange, étaient, le Précepteur du Temple en Ponthieu, Silvestre;

Un chevalier du Temple, Gosselin de Bérengenville,

Et Eustache précepteur d'Aimont.

De cette époque à l'année 1307, nous n'avons plus aucun renseignement, bien que la maison n'ait pas cessé d'exister. Car un frère sergent du Temple, Jean de Juvigny (ou Juvignies «de Juviniaco vel de Juveniliis» Procès des Templiers), mentionné dans le procès des Templiers, déposa avoir été reçu vers l'an 1299, dans la chapelle du Temple d'Aimont, par le précepteur du Ponthieu, G. de Grandvilliers, et en présence de Pierre de Lagny, précepteur d'Aimont.

Pierre de Lagny fut, selon toute apparence; le dernier précepteur de cette commanderie, car il dirigeait encore cette maison en 1305. En effet le neveu de ce précepteur, qui s'appelait également Pierre de Lagny, déposa le jeudi 4 mars 1311, qu'il avait été reçu le 14 septembre 1305 par Baudouin de Saint-Just alors précepteur du Ponthieu, dans la chapelle d'Aimont et en présence de son oncle.

Procès des Templiers, tome II, page 76

Requisitus si scit, credit, vel audiverat dici quod illicita confessata per eum vel alia intervenirent in receptionibus aliorum fratrum vel post, respondit quod non, adiciens se vidisse recipi infrascriptos in quorum receptionibus nichil vidit, nec scivit, nec audivit dici intervenisse illicitum nec post; videlicet fratrem Petrum de Lenhi servientem, Noviomensis diocesis, ut credit, testem supra examinatum, quem recepit frater Robertus de Sancto Justo presbiter quondam, in capella domus Templi de Aymont Ambianensis diocesis, sunt X anni vel circa, presentibus fratribus Petro de Lenhi quondam avunculo predicti Petri, tunc preceptore dicte domus, et Johanne bergerio dicte domus.

Vidit eciam recipi fratres Petrum de Sancto Maxencio Ambianensis diocesis, et Johannem de Juveniliis servientes, per fratrem Garinum de Grandi Villarii militem quondam, in dicta capella de Aymont, in estate proxima erunt octo anni vel circa, presentibus dicto Petro de Lenhi (Pierre de Lagny) preceptore, et ipso teste, et quibusdam aliis de quorum nominibus non recordatur, et de quorum receptorum, recipiencium et astancium vita vel morte non habet certitudinem.

Petro de Lenhi tunc preceptore d'Oymont

Fratrem Petrum de Lenhi servientem, Noviomensis diocesis, ut credit, testem supra examinatum, quem recepit frater Robertus de Sancto Justo presbiter quondam, in capella domus Templi de Aymont Ambianensis diocesis

*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

Nous citerons encore parmi les Templiers de cette maison, qui furent arrêtés, un certain

Jean, berger de la commanderie, vers 1305 (Procès des Templiers), et Pierre de Bouillancourt (80) qui eut la garde des clefs de la maison (*Bouillancourt-la-Bataille: Département: Somme, Arrondissement: Montdidier, Canton: Montdidier - 80* - Le texte porte: «Poignencurt, alias, Bolhencurt.»)

Procès des Templiers tome I, page 368

Post hec, die Sabati sequenti, que fuit VIII dicti mensis Januarii, convenerunt dicti domini commissarii in domo predicta, et fuerunt adducti ad presenciam eorumdem pro testibus infrascripti fratres dicti ordinis, videlicet fratres Johannes de Boilhencort, et Petrus de Bolhencourt Noviomensis, et Petrus Boucheures Ambianensis diocesium, servientes, qui juraverunt, tactis sacrosanctis Evangeliiis, dicere in negocio isto totam, plenam et meram veritatem, secundum formam juramenti aliorum testium superius registratam, eis vulgarizatam et expositam.

*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

D'après le Livre vert cette maison était assez riche puisqu'elle possédait 900 journaux de terres arables, pouvant rapporter 135 livres, 60 journaux de bois pour l'usage de la maison, des dîmes en nature, des cens. Le revenu total se trouvait ainsi dépasser 190 livres, mais il n'est pas tenu compte des charges.

D'après E. Mannier (Les Commanderies du Grand Prieuré de France, page 631) les Hospitaliers auraient loué en 1339 à Mathieu de Trye, maréchal de France, l'ancienne maison du Temple d'Aimont.

Nous savons d'autre part que, plus de quarante ans auparavant, un certain Mathieu de Trye avait fait parvenir au caissier du Temple à Paris la somme de 170 livres qui fut inscrite sur le registre «ad debetur» (Léopold Delisle. Mémoire sur les opérations financières des Templiers, page 163: «Du mercredi 23 mars 1295, versement de 170 livres fait, au Temple à Paris, au compte de Mathieu de Trye»)

Un autre bail de l'an 1375, mentionne le manoir du Temple, le colombier et la chapelle où il faut dire 3 messes par semaine. (En 1495 la maison et la chapelle subsistaient encore: «Hemont, au quel a chappelle bien édifiée...» D'après la visite prieurale de 1495).

## **Précepteurs d'Aimont**

En 1194. - Gobert.

En 1214. - Eustache.

En 1299 et postea. - Pierre de Lagny, frère sergent.

Chapelain d'Aimont: En 1194. - Guillaume de «Leicestre» (Peut-être Leicester en Angleterre, dans le comté du même nom).

Sénéchal: En 1194. - Evrard.

Claviger: En 1307 et ante. - Pierre de Bouillancourt.

*Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.*

Top

## Amiens (80)

Domaine du Temple à Amiens

*Département: Somme, Arrondissement et Canton: Amiens - 80*



*Localisation: Ville d'Amiens au XVIIe siècle*

D'après M. le Marquis Albon, il n'y aurait pas eu de Templiers à Amiens.

Nous ne doutons pas que les Templiers aient eu une maison, en la ville d'Amiens, bien que les documents nous fassent défaut. Dans une histoire de la ville d'Amiens, nous avons relevé d'ailleurs parmi les noms des rues, celui de la rue du Temple. De plus, dans plusieurs actes concernant le Temple et émanés soit de l'évêque d'Amiens, soit de l'officialité, nous avons pu constater la présence de frères du Temple à Amiens. Il est même probable que leur mission était de veiller à l'expédition des actes, intéressant les

maisons du diocèse.

D'après M. le Baron A, de Calonne, il n'y aurait pas eu de Templiers à Amiens. - Il nous semble bien difficile d'admettre que le Temple n'ait pas eu au moins un hôtel, en cette ville, alors que plusieurs souscriptions d'actes nous prouvent la présence de frères du Temple, à diverses époques, à Amiens.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

## **La ville d'Amiens**

Quelques écrivains attribuent la mort de Philippe le Bel aux chagrins que lui causèrent ses démêlés avec le pape Boniface et l'ordre des Templiers On ne sait trop pourquoi cet ordre fameux par ses exploits guerriers encourut l'animadversion du roi Sa destruction paraît avoir été le résultat de la vengeance plutôt que celui de la politique et de la cupidité.

A Amiens comme ailleurs les Templiers furent arrêtés en un même jour le 13 octobre 1307 Philippe trouva dans Renault de Picquigny vidame d'Amiens et le bailli Denis d'Aubigny des hommes dévoués et propres à l'exécution de ses ordres rigoureux L'histoire nous a conservé les commissions qu'il leur adressa pour se saisir de tous les Templiers qu'ils trouveraient dans leur juridiction et de garder leurs biens jusqu'à ce qu'il en eût été disposé.

Dans la première de ces pièces le monarque rappelle avec un soin affecté que tous les prétendus crimes imputés par le vulgaire aux Templiers tels que d'adorer une grande idole de renier le Christ et de se livrer à des actes contraires à la pudeur. On ignore si le nombre des Templiers arrêtés à Amiens fut considérable. Les anciens cartulaires se taisent sur cet important événement.

Tout ce que nous avons pu découvrir c'est qu'après avoir été saisis par le vidame et le bailli les Templiers furent conduits dans les cachots des châteaux de Picquigny et de Beauquesne où ils restèrent jusqu'à l'extinction entière de l'ordre laquelle eut lieu en 1313. A la mort de Louis le Hutin et pendant la régence de Philippe le Long la Picardie fut troublée par la faction de Robert d'Artois qui voulait s'emparer de vive force du comté de ce nom au préjudice de sa tante Mahault. Le régent indigné de son audace et de celle de ses partisans résolut de marcher contre eux en personne. Le samedi avant la Toussaint 1316, il alla prendre la bannière royale à Saint Denis et se rendit promptement à Amiens avec un gros corps de troupes. L'approche du régent intimida

les confédérés qui après avoir porté le fer et le feu dans l'Artois avaient établi leur camp non loin d'Oisemont Les principaux du nombre desquels était Ferry de Picquigny pleins de frayeur vinrent trouver Philippe à Amiens Lui ayant demandé pardon ils obtinrent de lui le 6 novembre des lettres de grâce par lesquelles à la prière des nobles du pays voisin il leur remit divers domaines qu'il avait fait confisquer sur eux à condition toutefois de restituer à la comtesse Mahault les châteaux et les meubles dont ils s'étaient emparés excepté les vivres « mangez ou beus tant par eauls comme par leur meinée et leurs chevaux es maisons de la comtesse »

*Sources: 150 Histoire de la ville d'Amiens depuis les gaulois jusqu'à nos jours, de Hyacinthe Dusevel, Andrew Dickson White.*

Top

## Bazincamps (80)

Domaine du Temple de Bazincamps

*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Molliens-Dreuil, commune: Airaines*  
- 80



*Localisation: Domaine du Temple de Bazincamps*

La maison de Bazincamps était située entre Airaines et Bettencourt-Rivière, sur un petit affluent de la Somme.

Tout ce que nous savons sur cette maison, c'est qu'au mois d'octobre 1246, un chevalier Hue de Courchon (3), donna aux Templiers tout l'espace, « rounnum » (4), sis entre son manoir de Courchon et la maison du Temple, avec tous droits sur les terres données (5).

Le Livre vert nous apprend que cette maison comprenait en 1373, 88 journaux de terres

arables, et 5 journaux de prés et pâtis. Les redevances étaient de 40 sous de cens, 20 setiers de grain, 5 chapons, etc.; bref, la maison et les terres étaient affermées pour 40 livres et le revenu total était de 42 livres.

Le Livre vert ne parle pas de la chapelle de cette maison. Ajoutons que les Templiers avaient droit de pêche dans l'étendue de leur domaine.

Un historien picard, Dusevel (6), dit que l'église d'Airaines qui est du XIIIe siècle, passe pour avoir servi de chapelle aux Templiers établis dans les environs (c'est-à-dire à Bazincamps). On y verrait de beaux vitraux réparés, avec inscriptions gothiques existant au bas des vitraux et presque toutes illisibles.

Le procès des Templiers ne nous fournit malheureusement aucun renseignement sur cette maison. Au XVe siècle, cet ancien domaine du Temple était encore affermé, comme l'on voit par ce passage: « Le Temple de Bazincamps, auprès d'Airaines, lequel est baillé a ung séculier... les maisons, grange, estables, et édifices sont en petit estat » (7).

*3 — D'après Cassini, Courchon est au sud et tout près de Bettencourt.*

*4 — Le mot « rounnum » n'est pas dans Du Cange. - Dans un Dictionnaire franco-normand, nous avons trouvé le mot « rum, run ou roun », en anglais room, pour désigner un emplacement, une étendue de terrain quelconque et nous avons adopté ce sens.*

*5 — Une analyse de cet acte se trouve dans le registre 5970, qui traduit le mot « rounnum » par droit de rivière. Dans ce sens, Hue aurait accordé le droit de pêche aux Templiers.*

*6 — Description historique et pittoresque de la Somme, par Dusevel et P. A. Scribe.*

*7 — Visite prieurale de 1495.*

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

## **Maison du Temple de Bazincamps**

Dans son Etude sur les Possessions de l'Ordre des Templiers en Picardie, M. Trudon des Ormes, dit : « Il est telle maison du Temple, en Picardie, dont il ne reste plus, comme dernier vestige d'une époque qui fut florissante, qu'un nom souvent douteux ; il en est même dont le nom n'existe plus. Pas un acte, pas une pierre, seul quelque trou béant, envahi par les ronces et les mauvaises herbes, pour rappeler aux générations passées et à venir, qu'il y eut là une habitation du Temple. »

On dirait que ces lignes ont été écrites sur le lieu même où fut autrefois la maison du Temple de Bazincamps près d'Airaines.

Un souvenir vague, en effet, un nom, un trou béant creusé pour en extraire de la tourbe, extraction arrêtée à cause des obstacles qu'offraient des troncs d'arbres solidement enfoncés dans le sol, des ronces qui ont envahi un reste de chaussée s'arrêtant au bord de l'eau, voilà bien tout ce qui reste d'une maison qui fut peut-être riche et puissante. L'auteur de l'Encyclographie n'en parle déjà que comme d'une tradition qui lui paraît, il est vrai, « en accord parfait avec la réalité. »

« A l'endroit appelé le **Môle**, écrit-il, au milieu de la belle vallée arrosée par l'Airaines, adossé à la digue, se trouvait un établissement de Templiers, si l'on en croit la tradition : ici la tradition paraît être en accord parfait avec la réalité. On extrait de la tourbe en cet endroit, et on y trouve des amas de tuiles, des pieux en chênes qui servaient de pilotis, et jusqu'à des troncs entiers de ces mêmes arbres. La surface, généralement plane, de la prairie est dominée par une légère élévation du sol, qui constitue un plateau tout couvert des débris des anciennes constructions. On y a déjà rencontré des médailles et tout fait présumer que si le plateau lui-même était l'objet de fouilles bien entendues, ces fouilles ne seraient pas sans résultat. »

Aujourd'hui nous pouvons dire que l'existence d'une maison du Temple à Bazincamps n'est plus une simple tradition, plus ou moins fondée, mais une vérité historique.

Voici ce qu'en dit M. Trudon des Ormes parfaitement renseigné sur ce point : Bazincamps (Maison du Temple), Somme. S. 5225. B, n° 25.

C'est l'acte par lequel Hue de Courchon, au mois d'octobre 1246, donne aux Templiers tout le *Rounnum*, sis entre son manoir de Courchon et la maison du Temple avec tous les droits sur les terres données.

Citons ce document d'autant plus précieux qu'il paraît être le seul qui nous reste sur cette maison.

*Ego Hugo de Corchon, miles, tam presentibus quam futuris notum facio, quod ego contuli in puram et perpetuam eleemosinam Deo et beate Marie et fratribus militie Templi, totum Rounnum situm inter managium meum de Courchon et domum dictorum fratrum de Basincamp, cum omni jure et dominio que in dicto Rounno habebam vel habere poteram, ad faciendum voluntatem suam desuper viam et desub via. Hanc autem eleemosinam feci ita sane et integre quod ego et heredes mei tenemur predicta garandire dictis fratribus adversus omnes juri et legi parere volentes. In cujus rei testimonium cartam istam sigillo nostro roboravi. Actum anno Domini M° ducentesimo quadragesimo sexto mense octobri.*

Disons d'abord que Courchon, dont il est ici question, se trouvait, d'après Cassini, au sud et auprès de Bettencourt. C'est aujourd'hui une ferme importante, propriété de la famille de Louvencourt. La maison du Temple de Bazincamps était située, elle, entre Airaines et Bettencourt-Rivière, sur un petit affluent de la Somme, et adossée, en quelque sorte, à la digue désignée sous le nom de Môle. Par là on voit de suite l'espace donné par Hue de Courchon aux chevaliers du Temple. Car c'est bien la signification donnée par l'auteur que nous citons, au mot *Rounnum*. Ce mot, dit-il, ne se trouve pas dans Ducange. Dans un dictionnaire franco-normand, nous avons trouvé le mot *rum*, *run* ou *roun*, en anglais *roon*, pour désigner un emplacement, une étendue de terrain quelconque et nous avons adopté ce sens. Aussitôt il ajoute, en parlant de cet acte de donation, qu'une analyse s'en trouve dans le registre, § 590, qui traduit le mot *rounnum* par droit de rivière. Dans ce sens Hue de Courchon aurait accordé le droit de pêche aux Templiers (1).

*1. En 1366, les Hospitaliers, qui étaient en possession de Bazincamps, gagnèrent un procès contre Jean, seigneur de Béthencourt, au sujet de la pêche qu'il voulait leur interdire dans la rivière qui allait du moulin Taporée (sans doute aujourd'hui le Môle) à Béthencourt, entre ses prés et ceux du Temple.*

Le Livre Vert, ou Etat des Commanderies du grand Prieuré de France, où se trouve consignée l'enquête faite en 1373, sous les Hospitaliers, sur les biens de l'Ordre, et par conséquent à une époque assez peu éloignée de la chute des Templiers, nous apprend que cette maison comprenait alors 88 journaux de terres arables et 5 journaux de prés et pâtis. Les redevances étaient de 40 sous de cens, 20 setiers de grains, 5 chapons, etc. Bref, la maison et ses terres étaient affermées pour 40 livres et le revenu total était de 42 livres.

Le procès des Templiers ne nous fournit malheureusement aucun renseignement sur cette maison. Au XV<sup>e</sup> siècle, cet ancien domaine du Temple était encore affermé, comme on le voit par ce passage du registre de l'an 1495, au f° 48, § 5558, conservé aux Archives Nationales : « Le Temple de Bazincamps, auprès d'Airaines, le quel est baillé à ung séculier... les maisons, grange, estables et édifices, sont en petit estât (1). »

*1. Une note de M. l'abbé Godard, copiée dans une histoire des chevaliers du Temple, nous apprend que « le domaine de Bazincamps contenait 400 journaux environ de terre, dont une partie, assez considérable, était en marécages. Il était affermé en 1473, eu égard sans doute aux malheurs du temps, quatorze livres parisis, monnaie d'Artois ; les droits de justice et de seigneurie réservés. En*

*1576, il ne rapportait encore que 66 livres avec les dimages à Conde-Folie, à l'Etoile et autres lieux. En 1783, son revenu était de 650 livres et 70 setiers de blé. »*

Au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après le procès-verbal des coutumes du Bailliage d'Amiens, en date du samedi 20 septembre 1567, sous le règne de Charles IX, et les lettres patentes des rois François II et Henri II, des 12 février et 24 juillet 1558 et du 13 septembre 1560, la ferme de Bazincamps appartenait à la Commanderie de Beauvoir en Ponthieu, dont le commandeur était à cette époque : Charles de Rama, seigneur de Forest-l'Abbaye. Ce Charles de Rama comparut, en 1567, à la rédaction des coutumes du Bailliage d'Amiens, comme il appert d'un procès-verbal de ces coutumes. Bazincamps, quoique bien proche d'Airaines, était régi par la Coutume de l'Amiénois.

La maison de Bazincamps, avec les prés et terres qui en dépendaient, fut vendue en 1793, comme bien national, par l'administration du district d'Amiens.

Cette propriété se composait alors de 381 journaux 40 verges un quart. Les bâtiments furent démolis par les acquéreurs.

Le Livre Vert ne parle pas de la chapelle de ces religieux et nous n'en trouvons nulle part la plus petite mention. Cependant il est probable qu'ils ont dû en avoir une. « On sait que dans beaucoup de cas la commanderie du Temple étant à proximité d'un village, les habitants, qui n'étaient pas toujours des hommes du Temple, n'avaient parfois d'autre chapelle que celle du Temple. » Cette remarque est empruntée à M. Trudon des Ormes.

Serait-ce pour cette raison que M. Dusevel dans sa Description du département de la Somme se serait cru autorisé à dire que l'église d'Airaines aurait servi de chapelle aux Templiers établis dans les environs. Nous regrettons que l'écrivain picard ait négligé de nous dire sur quelle donnée il s'appuyait pour émettre son opinion.

J'ai lu dans les notes inédites de M. Guilmeth « Que les Templiers auraient possédé la propriété de l'auberge de l'Ecu de France et que leurs insignes s'y voyaient encore il y a 40 ans, ainsi que le couvent et les cellules. »

Ici encore ce savant oublie de nous dire où il a puisé ce renseignement, si sa source est digne d'attention.

S'il en était ainsi, on comprendrait l'opinion émise par M. Dusevel, car l'Ecu de France est à proximité de l'église d'Airaines, tandis que Bazincamps en est assez éloigné, et que pour venir à cette église les Templiers auraient eu à parcourir près de trois

kilomètres et par des chemins que les pluies et les neiges devaient rendre impraticables, surtout pendant la saison d'hiver.

J'ai cherché à me renseigner, comme mon devoir de chroniqueur me l'imposait. J'avoue n'avoir rencontré aucun renseignement sérieux pour me faire admettre le dire de M. Guilmeth.

Ce savant, en effet, visitait la Picardie en 1851. Donc, d'après son dire, 40 ans auparavant, vers 1810 par conséquent, on aurait encore vu à l'Ecu de France les insignes des chevaliers du Temple ainsi que le couvent avec ses cellules. Mais 1810 c'était hier et les enfants des propriétaires de cet hôtel à cette époque vivent encore après avoir occupé cet immeuble pendant longtemps. Je n'avais rien de mieux à faire que de les interroger, de faire appel à leur souvenir. Ils m'ont bien dit qu'il y avait en effet des armoiries à la porte de leur hôtel, et que ces armoiries avaient été taillées par les maçons lors de la restauration de la façade de cette maison et pour la rendre plus régulière au coup d'œil ; mais que, d'après eux, ces armes devaient être celles de France, comme on les voit encore sur les écus de cette époque, de là sans doute le nom d'Ecu de France donné à cet hôtel. Il faut avouer que la déduction n'est pas mauvaise, bien que manquant elle-même de preuves solides.

Pour ce qui est des cloîtres et des cellules, les descendants de M. Delignère m'ont affirmé ne pas en avoir vu traces et n'en avoir jamais entendu parler que par moi.

Nous donnons donc l'allégation de M. Guilmeth, non-comme un renseignement que l'historien d'Airaines a le devoir d'admettre, mais plutôt comme une curiosité dont il regrette de ne pas connaître la source pour la contrôler.

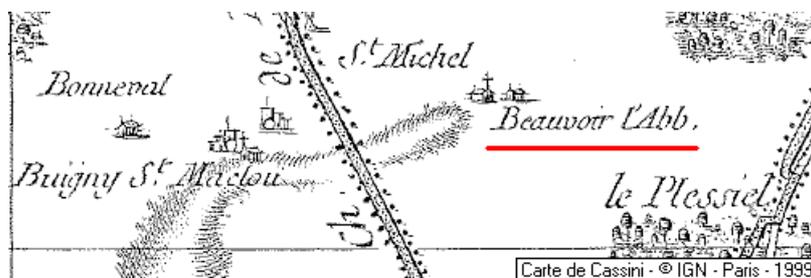
*Sources: Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, tome XXII de la collection, 4e série tome VI, page 693. Abbeville 1909 - **Bnf***

Top

## **Beauvoir-lez-Abbeville** (80)

Maison du Temple de Beauvoir ou Blanche-Abbaye

*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Canton: Nouvion, Commune: Buigny-Saint-Maclou - 80*



*Beauvoir, aujourd'hui Blanche-Abbaye, d'après la carte de l'Etat-Major.*

L'origine de cette Maison du Temple remonte selon toute vraisemblance au XIIe siècle, mais nous ne pouvons en constater l'existence qu'au XIIIe siècle.

Par une convention passée en juillet 1224 entre Pierre d'Embry, chevalier, et les frères de la milice du Temple de Beauvoir, ce seigneur renonça au droit de terrage qu'il avait sur plusieurs champs connus sous les noms de **Long-essart** (peut-être près de Saint-Nicolas des Essarts), du bois **Watté** de Fontenelle, que cultivaient les Templiers. Cependant ces religieux étaient tenus de lui fournir chaque année, à lui et à ses hoirs, un muid, moitié de blé et moitié d'avoine.

De l'an 1224, il nous faut descendre jusqu'à l'année 1241. C'était au mois de décembre 1241; Pierre de Brimeux venait de mourir, non sans avoir fait quelque legs au Temple. Jean, fils du chevalier défunt, reconnaissant le legs fait par son père, exonéra la maison de Beauvoir d'une redevance annuelle de 8 setiers de blé, qu'elle devait jadis à Pierre de Brimeux. Il reconnut aussi la vente faite par le défunt à la maison du Temple, d'une autre redevance d'un muid de blé, qui se trouvait dû pour 50 journaux de terre (que le tenancier tiendra à l'avenir du Temple), ainsi que la vente du droit de terrage que les Brimeux avaient sur les terres arables de la maison.

Un des vassaux de la maison de Beauvoir était Eustache de Fretteville, chevalier, qui vendit (mars 1249-1250) aux Templiers, pour 51 livres de parisis tout le fief de « Menauval », sis près la couture du Temple et qu'il tenait de cette commanderie.

Nous savons par une analyse contenue dans un registre du XVIIIe siècle que le sire de Drucat, voulant donner un plus facile accès aux terres du Temple, permit, en 1255, à la maison de Beauvoir de faire une voie large de 6 pieds à travers le bois Watté; qui lui appartenait, moyennant un cens de 16 deniers parisis.

La maison de Beauvoir avait certainement une chapelle; il en est fait mention dans plusieurs passages du Procès des Templiers. C'est ainsi qu'un certain Pierre de Loison, frère sergent du Temple, déclara avoir été reçu dans la chapelle de cette commanderie en 1289 ou 1290, par le précepteur de la baillie de Ponthieu, Jean Moet (alias Moset), en présence du frère Pierre le Minhot, prêtre.

Procès des Templiers, tome I, page 328

Et primo ad IIII primos dixit se fuisse receptum in capella domus Templi de Bello Vissu Ambianensis diocesis, in Quadragesima instanti erunt XX anni vel circa, per fratrem Johannem Moet, tunc preceptorem ballivie de Pontivo, presentibus fratribus Galtero d'Oysemont serviente et Petro dicto lo Minhot presbitero dicte ordinis, deffunctis, in hunc modum. Peciit enim ipse testis, ut dixit, se admitti ad beneficia ordinis, et fuit admissus.

Une autre déposition, nous donne le nom d'un précepteur de Beauvoir; c'est celle d'un prêtre du Temple, Thomas de Janville, qui fut reçu, vers l'an 1290, par le successeur immédiat de Jean Moet, Jean de Villeneuve, en présence de Gautier de Morival, précepteur de la maison de Beauvoir. Thomas de Janville fut fait claviger de la maison de Forest, dans la huitaine qui suivit sa réception.

Procès des Templiers, tome I, page 444

Dictus frater Thomas de Jamvalle presbiter existens, requisitus quare non deferebat mantellum ordinis, respondit quod ipsum dimiserat post concilium Remense, in quo fuerat absolutus et reconciliatus per dominum archiepiscopum Remensem, per dominum G. quondam Ambianensem episcopum fuerat cum eo inquisitum, et est quinquagenarius vel circa. Lectis autem et diligenter sibi expositis omnibus et singulis articulis, respondit ad eos, et primo ad primos XV, se nescire si communiter fratres abnegabant Deum in recepcionibus suis, vel post, nec si spuebant super crucem; credit tamen quod communiter reciperentur sicut ipse fuit receptus in capella domus Templi de Bello Vissu Ambianensis diocesis, in instanti festo beati Benedicti erunt XX anni vel circa, per fratrem Johannem de Villanova quondam servientem, preceptorem tunc ballive de Pontivo, presentibus fratribus Gastero de Morivalle preceptore dicte domus, Theobaldo de Mofleriis servientibus, deffunctis.

Il est encore parlé de G. de Morival, comme précepteur de Beauvoir en l'année 1261 ou environ; mais il n'était plus précepteur lors de l'arrestation (1307). Le dernier précepteur de Beauvoir fut Jean de Grez.

Procès des Templiers, tome I, page 444

Receptus in capella domus Templi de Bello Vissu Ambianensis diocesis, in instanti festo beati Benedicti erunt XX anni vel circa, per fratrem Johannem de Villanova quondam servientem, preceptorem tunc ballive de Pontivo, presentibus fratribus Gastero de Morivalle preceptore dicte domus, Theobaldo de Mofleriis servientibus, deffunctis.

*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.*

La maison de Beauvoir devint la propriété des Hospitaliers; d'après le Livre vert, elle n'avait pas moins de 750 journaux de terre et 60 journaux de bois qui, en 1373, étaient afferchés pour 60 livres.

Il y avait en outre des dîmes de grains, du prix de 30 livres, 34 livres de cens et de menues redevances, en poules, chapons etc.

Bref, le revenu total était de 127 livres; mais la maison avait certaines charges.

Dès le XVe siècle il n'existait plus rien de l'ancienne maison du Temple; il est dit, en effet, dans le rapport d'une visite prieurale faite en 1495, que: « la chapelle fondée de Saint-Jehan du Temple, a été réédifiée tout de neuf, par le dernier commandeur .... Au dit lieu (de Beauvais), soullait avoir une grant maison, qui se dénoste par la ruine d'icelle, laquelle par les guerres des Angloys a esté démolie. »

## Les Hommes de la commanderie

- Précepteurs de Beauvoir — Vers 1289, 1290 et 1291: Gautier de Morival.
- Frère sergent — Dernier précepteur: Jean de Grez.
- Chapelain de la maison — Vers 1290: Pierre Mignet.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

## Maison du Temple de Beauvoir

— Beauvoir était une Maison du Temple. A l'époque où les Hospitaliers en prirent possession, elle avait plusieurs membres:

- La maison d'**Abbeville**.
- La maison de **Bellinval**.
- La maison d'**Aimont**.
- La maison de **Foret-l'Abbaye**.
- Et la maison de **Bazincamps** commune d'Airaines.

Plusieurs de ces maisons formaient sous les Templiers une préceptorie ou petite

commanderie que les Hospitaliers jugèrent à propos de supprimer, en les réunissant pour en faire des membres de la commanderie de Beauvoir.

Par cette nouvelle organisation, la maison de Beauvoir continua d'être un chef-lieu de commanderie jusqu'à la fin du siècle dernier, quoique son Commandeur n'y fit pas toujours sa résidence, et demeurât le plus souvent dans la maison d'Abbeville.

Les documents les plus anciens qui font mention du Temple de Beauvoir, sont des lettres de Jean de Brimeu, du mois de décembre 1241, par lesquelles il confirma la donation faite par Pierre, seigneur de Brimeu, son père, de diverses rentes en grains, aux frères de la maison du Temple de Beauvoir, « fratribus domus Templi de Bello visu », et d'autres lettres encore, du mois de mars 1249, où Jean de Frettemolle, « de Fracta Molla », avec l'assentiment de sa femme et de ses enfants, vendit aux dits frères, pour le prix de 51 livres parisis, le fief de Menauval, situé entre le Fegel et la Couture du Temple de Beauvoir, et culturam Templi de Bello visu.

Mais bien avant les années que nous venons de dire, les Templiers étaient établis dans le pays; car ils avaient déjà reçu au commencement du XIIIe siècle des gages de la générosité des comtes de Ponthieu. Par une charte, datée de l'an 1205, Guy, oncle de Guillaume, comte de Ponthieu, reconnaissait avoir donné, du consentement de son neveu, à la chevalerie du Temple, 100 sols de rente à prendre chaque année après Pâques, sur la vicomté d'Abbeville. Assistaient à cette donation frère Garin, commandeur, magister, de la, maison des chevaliers du Temple dans le Ponthieu, « in Pontivo », et frère Richard commandeur d'Oisemont.

Pour donner un plus facile accès aux terres du Temple, le seigneur de Drucat avait permis, en 1255, aux Templiers de Beauvoir, de faire une voie large de six pieds à travers son bois de Vaste, à la charge de lui payer chaque année un cens de 46 deniers parisis.

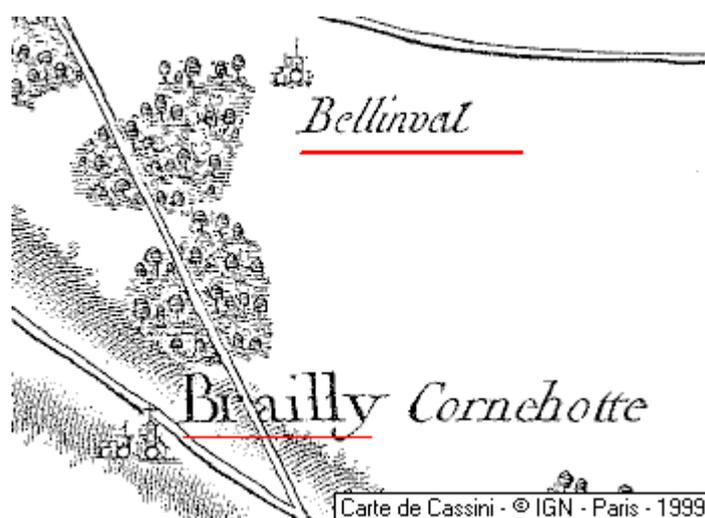
*Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - **Eugène Mannier** - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

**Belinval** (80)

Maison du Temple de Belinval

*Département: Somme, arrondissement: Abbeville, canton: Crécy, commune: Brailly - 80*



*Localisation: Maison du Temple de Bellinval*

La Maison du Temple de Bellinval existait certainement dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, mais les actes font défaut. Nous savons cependant, que dans le courant du mois de décembre 1253, l'abbé de Saint-Riquier (2) échangea un bois, sis entre la maison du Temple et Brailly, contre une pièce de terre arable au terroir de Nouvelle (3), laquelle appartenait aux Templiers (4).

Le chapelain de la maison de Bellinval était chargé en même temps de la cure de Brailly, c'est-à-dire que les habitants de ce village avaient pour curé un prêtre du Temple (5). Un acte assez curieux qui nous est parvenu, va nous renseigner sur les devoirs d'une commanderie, vis à vis des paroissiens, dont elle avait le soin spirituel.

Un accord, survenu en juillet 1288, entre Philippe des Hayes, précepteur du Temple en Ponthieu, et les paroissiens de Brailly, nous apprend, en effet, que la maison de Bellinval devait pourvoir et entretenir à toujours le chœur de l'église de Brailly, le luminaire excepté, et payer la moitié de tous les objets nécessaires au culte, dans le chœur, tels que livres, ornements, etc. En revanche, les Templiers avaient la moitié de tous les legs pieux faits à l'église et à son saint patron. Bien entendu, les religieux du Temple n'avaient à s'occuper, ni de l'entretien de la nef, ni de celui des cloches (6).

Ayant parlé du chapelain de la commanderie, il est, croyons-nous, inutile d'ajouter que cette maison avait sa chapelle.

Au moment de l'arrestation des Templiers (octobre 1307), Jean de Brailly, frère sergent,

était précepteur de Belinval. Il avait été reçu dans cette même maison, en l'an 1299 environ, par le frère Pierre le Minhot, chapelain et curé de Brailly, sur l'ordre de Guérin de Grandvilliers, alors précepteur du Temple en Ponthieu, et en présence de Pierre de Lagny, précepteur d'Aimont (7).

C'est aussi à Belinval, et vers 1299, que fut reçu dans la chapelle du Temple, Lucas de Grandvilliers, frère sergent (8).

Nous ajouterons que Robert de Gorenflos fut le dernier chapelain de la maison (9).

D'après le Livre vert (f<sup>o</sup> 10 v<sup>o</sup>) la maison de Belinval, avait en 1373, 700 journaux de terres arables et 80 journaux de bois; elle était affermée et son revenu total était de 105 livres, dont 25 livres de cens en argent.

La chapelle existait encore à cette date (10).

## Précepteur de Belinval

— 1307. Jean de Brailly, frère sergent.

## Chapelains

— Vers 1299. Pierre Le Minhot (11).

— 1307. Robert de Gorenflos.

*2. Saint-Riquier. - Somme, arrondissement d'Abbeville, canton d'Ailly-le-Haut-Clocher.*

*3. Noyelle. - Somme, arrondissement d'Abbeville, canton de Crécy.*

*4. Pièce justificative, n<sup>o</sup> 10 et aussi an folio 141 du cartulaire de Saint-Riquier, d'après Darsy: Bénéfices de l'Eglise d'Amiens, in-4<sup>o</sup>*

*5. Procès des Templiers, Tome I, page 62.*

*6. Pièce justificative n<sup>o</sup> 11. - Ed. Mannier (p. 629) ne cite cette pièce que d'après une analyse du XVIIIe siècle (aux Archives Nationales S. 5970.)*

*7. Procès des Templiers, T. II, page 44*

*8. Procès des Templiers, Tome II, pages 64 et 65.*

*9. Procès des Templiers, tome I, page 62. Gorenflos, somme arrondissement Abbeville, commune d'Ailly-le-Haut-Clocher.*

*10. Cette chapelle aurait été dédiée à Saint-Jean, du moins au XVe siècle, car il est dit dans un registre de l'an 1495 (A. N. S. 5558 folio 48 v<sup>o</sup>): « Bellinval, où a une chapelle fondée de Saint-Jean, bien édiflée et bon état, suffisamment garnie de verrières, ornements... maison, grange, étables pour fermier. » Le domaine et une petite pièce de bois étaient affermés 120 livres par an.*

*11. Minhot alias Minhet - était aussi en un tant comme chapelain de la Maison du Temple de Beauvoir.*

Procès des Templiers, tome I, page 62

Eisdem die et loco, coram dominis commissariis supradictis fuerunt adducti de sancto Martino de Campis Parisiensi fratres Egidius curatus de Cysimonte, presbyter, Ambianensis diocesis; Robertus Cavalerii presbiter, curatus ecclesie sancti Johannis evangeliste, de valle Agie Rothomagensis; Robertus de Corenflos presbiter, curatus ecclesie de Brali, Ambianensis; Reynardus de Cuneris miles, Belvacensis; Guillelmus de Platea de Belvaco preceptor de Cysimonte; Anricus de Conpendio Suessionensis, Bertaldus de Somerens Ambianensis, Johannes de Bulle Noncia Belvacensis, Philippus de Manino Morinensis, Petrus le Gris Noviomensis, Johannes de sancto Justo Belvacensis, Martinus de Marsillis Belvacensis, Michael Mosset Ambianensis, Petrus de Verenis Trecensis, Decanus de Chifelli Remensis diocesium.

Procès des Templiers, tome I, page 65

Requisitus quem fuerat osculatus in umbilico dictus frater Gerardus, respondit quod dictum fratrem Johannem de Nans. Item, dixit se vidisse recipi per eundem modum, ut sibi videtur, sunt XX anni vel circa, in capella domus Templi de Belvaco, per fratrem Robertum de Sancto Justo presbiterum quondam, fratrem Albertum de Belvaco presbiterum quondam, non recolit quibus presentibus, et fratrem Lucham de Grandi Villarii servientem quondam, sunt XII anni vel circa, in capella domus Templi de Bellerval Ambianensis diocesis, per fratrem Garinum de Grandi Villarii militem quondam, presente fratre Petro Minhot presbitero.

Procès des Templiers, tome II, page 44

Frater Johannes de Baali serviens, preceptor domus Templi de Bellerval Ambianensis diocesis, testis supra juratus, sexagenarius vel circa, qui propter vetustatem mantellum suum consumptum dimiserat et radi fecerat sibi barbam, protestacione premissa quod non intendit recedere a deposicione per eum facta coram domino episcopo Ambianensi qui nunc est, a quo absolutus et reconciliatus fuerat, lectis et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit se nescire, nec credere, nec audivisse dici de contentis in eis nisi quod sequitur.

Procès des Templiers, tome II, page 64, 65

Item, dixit se vidisse recipi per eundem modum, ut sibi videtur, sunt XX anni vel circa, in capella domus Templi de Belvaco, per fratrem Robertum de Sancto Justo presbiterum quondam, fratrem Albertum de Belvaco presbiterum quondam, non recolit quibus

presentibus, et fratrem Lucham de Grandi Villarii servientem quondam, sunt XII anni vel circa, in capella domus Templi de Bellenal Ambianensis diocesis, per fratrem Garinum de Grandi Villarii militem quondam, presente fratre Petro Minhot presbitero quondam; plurium recepcionibus non recolit se adfuisse, ut dixit. Requisitus si interfuerat recepconi fratris Fulconis de Nuylihi servientis, testis supra examinati, recepti in capella domus Templi de Belvaco, per dictum fratrem Robertum, respondit se non recordari.

*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.*

Top

## Belle-Eglise (80)

Maison du Temple de Belle-Eglise

*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux, Commune: Arquèves - 80*



*Localisation: Maison du Temple de Belle-Eglise*

Maison à **Beauquesne** (*Beauquesne; Somme, arrondissement et canton de Doullens*).

C'est la maison du Temple de Belle-Eglise, sur laquelle nous sommes le mieux renseigné. Son origine remonte au XIIe siècle.

Dans cette partie du Ponthieu, c'est-à-dire de Doullens à Corbie, seigneurs et bourgeois rivalisèrent de générosité à l'égard des frères du Temple, des chevaliers du Christ; aussi, au XIIe siècle, la maison de Belle-Eglise étendait-elle son influence jusqu'à la Somme.

A la fin du XIIIe siècle, cette maison se trouvera entourée de maisons secondaires, celles:

Fermes du Temple à **Festonval** (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux, Commune: Harponville*),

Fermes du Temple **Laviéville** (*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, canton: Albert*),

Fermes du Temple **Senlis** (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, canton: Albert*).

D'après le Livre Vert, les maisons de Senlis, Festonval et La Viéville, n'eurent jamais de chapelles; nous croyons, en effet, que ce furent de simples manoirs du Temple, habités par quelques frères, détachés de Belle-Eglise. Nous ferons une exception pour La Viéville, plus éloignée de Belle-Eglise que les deux autres, et qui à la fin du XIIIe siècle eut des précepteurs.

Il est certain que la maison de Belle-Eglise existait au XIIe siècle, car en 1196, un seigneur, Baudoin de Daours (*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Corbie-sur-Somme - 80*), donna à la maison du Temple de Belle-Eglise 35 arpents de sa terre, à « **Villette** ».

En outre, un certain Gui Le Prévôt avait vendu à cette même maison, une terre dite le « Val Reul » et Jean de Gouves, douze arpents audit « Villette ».

Ces deux ventes n'avaient pu se faire sans l'approbation de Beaudouin qui se réserva son droit de terrage tant sur les 35 arpents que sur les terres vendues.

C'est en 1202 qu'Eustache de Baizieux (*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Corbie-sur-Somme - 80*), chevalier, donna aux Templiers le manoir de Festonval avec trois journaux et demi de terre comme courtil, plus 50 arpents de terre avec le terrage, au terroir de « Sauchael. »

Il ne faudrait pas pourtant se méprendre à ce mot de donation, car le Temple lui paya en bonne monnaie 80 livres parisis. Parmi les témoins présents à la rédaction de cet acte de donation rémunérée, figuraient deux chevaliers du Temple, d'Amiens.

A la date de 1209 nous avons eu occasion de citer déjà un précepteur de Belle-Eglise, Geoffroi, ainsi que le chapelain de cette maison, Froon. Ces deux frères du Temple, s'étant trouvés être de passage à Sériel, figurèrent comme témoins dans la rédaction d'un acte qui intéressait cette commanderie.

Au mois de mars 1229, un chevalier, Gilles de Mailly (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux*), vend au Temple, pour une somme assez considérable, 815 livres parisis, la dîme de **Senlis**, et les dîmes qui revenaient à cette ville sur 1744 journaux de terre, ainsi que sur une autre terre, dans laquelle se trouvait la grange du doyen d'Ancre ( *Ancre ou Encre, aujourd'hui Albert, Somme, Arrondissement: Péronne - 80*). Cependant Gilles avait oublié que sur cette dîme vendue, le curé de Senlis avait droit à une redevance d'un muid de blé; il indemnisa donc les Templiers, en leur donnant au mois de septembre de cette même année 1229, une rente de 8 setiers et 1 quartier de blé.

Mais les ventes se succèdent. En novembre 1233, Jean de Daours, chevalier, vendit à la maison de Belle-Eglise tous les droits de terrage, qu'il avait sur le terroir de cette commanderie, pour mille livres de parisis. Ces achats importants faits par les maisons du Temple au XIIIe siècle, nous confirment dans l'idée que leurs revenus étaient de beaucoup supérieurs à ceux qui sont indiqués par le Livre Vert pour l'année 1373, et la cause en est dans les guerres anglaises.

Un vassal du précédent, Jean de Thiepval (*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Albert*), se dessaisit aussi en faveur des Templiers de 20 journaux de terre sis à Louvencourt (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux*), contre les terres de Belle-Eglise, moyennant cent livres (février 1236).

Nous avons dit que la ferme ou manoir de Festonval avait été donné en 1202 aux Templiers; il est probable que cette habitation rurale n'eut jamais droit au titre de commanderie, et que ce ne fut qu'une ferme. Ce qui le prouverait, c'est cette vente d'Enguerran de Démuin (*Département: Somme, Arrondissement: Montdidier, Canton: Moreuil*), chevalier, à la maison de Belle-Eglise, et non à celle de Festonval, de 34 journaux et 19 verges de terre au terroir de Festonval, juxte l'habitation (mansus et non dumus) du Temple, moyennant 60 sous de parisis, par journal. L'année suivante la commanderie acquit encore à Festonval trois journaux et demi de terre, pour onze livres.

Il faut maintenant se reporter à près de vingt années plus loin pour trouver un acte. Il s'agit d'une contestation; car pas plus au moyen âge que de nos jours, les procès ne furent bannis de cette terre. Il y avait donc trois ans que la discorde régnait entre le prieur d'Authies (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux*) et les

Templiers de Belle-Eglise, lorsqu'en septembre 1257, les deux parties parvinrent à s'entendre, au sujet d'une délimitation de terres et de la perception des dîmes, dans les terroirs d'Arquèves (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux*), de « Villette », de Vauchelles (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux*), et de Festonval. Le prieur et Imbert de « Perand » précepteur du Temple en Ponthieu, s'en remirent donc à un arbitrage, sous peine de cent livres d'amende, que la partie contrevenante serait tenue de verser en la maison du Temple de Beauquesne « Le Temple avait une maison en la petite ville de Beauquesne - maison de rente, sans doute », entre les mains de Bernard Mouret, cleric du Temple, pour être remises à l'autre partie. Il fut donc décidé que le prieur percevrait la dîme sur les terres du Temple délimitées à nouveau et ci-dessus désignées, comme avant le procès intenté en 1254. Quant à la dîme que le prieur d'Authies prétendait prélever sur les autres terres des Templiers, il ne serait fait droit à sa requête que pour ce qui était de la dîme des 14 journaux du Temple attendant à Lealvillers (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux*), et non pour ce qui venait de Jean de Thiepval.

La maison de Belle-Eglise percevait aussi les dîmes de Senlis (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux*), dîmes sans doute en nature, aussi y avait-elle une grange. Il est probable qu'elle ne possédait pas encore de maison dans ce village, lorsque Jean de « Latre » lui en vendit une, qui était voisine de cette grange. Pierre de Saily, ayant des droits sur cette maison, s'en démit moyennant finances (avril 1268).

Un des plus grands bienfaiteurs du Temple, en Picardie, fut Robert Waubert ou Gaubert, riche bourgeois de Corbie, qui avait épousé une femme non moins riche. Sur le point de mourir, et la conscience sans doute quelque peu troublée au souvenir de biens mal acquis, « extorta dicti Roberti », il légua au mois d'avril 1279, aux Templiers de Belle-Eglise, tout ce qu'il lui était possible de léguer. C'était au temps où Hervé de Villepreux était précepteur du Temple en Ponthieu et le frère Pierre, précepteur de Belle-Eglise. La pieuse donation de Robert, comprenait: Une maison à Corbie (*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Corbie - 80*), rue de l'Abbaye, et contre l'abbaye, des prés et tous ses autres immeubles dans cette ville; une habitation, ainsi que toutes ses terres à la Viéville; une habitation à Bray (*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Bray-sur-Somme - 80*), les maisons d'hôtes, et toutes les terres qu'il possédait dans le territoire de Bray, ainsi que les terres qu'il tenait du comte de Saint-Pol (Saint-Pol; Pas-de-Calais) ou de quelque autre seigneur.

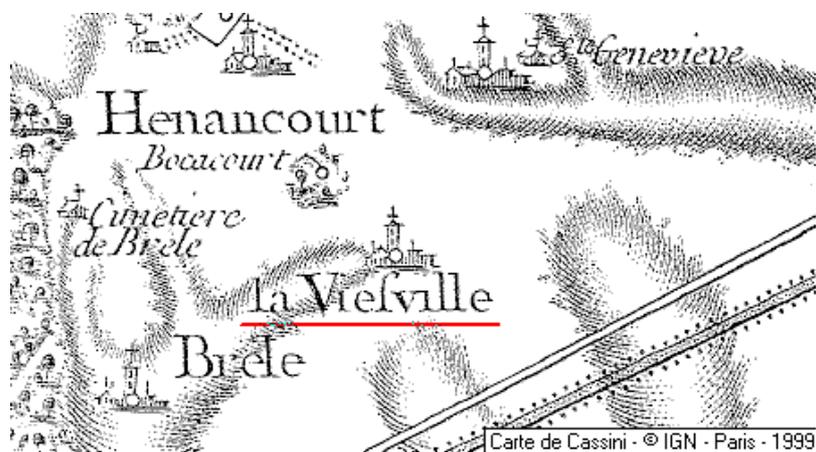
A en juger par l'importance des donations, Robert Waubert avait dû être au printemps

de sa vie et même dans l'âge mûr, bien peu délicat sur les moyens d'acquérir. Il mourut en cette même année 1279; et les actes émanés de ses enfants, pour la confirmation du testament, nous permettent de préciser davantage tous ces legs.

Ainsi, par l'acte de confirmation de Jean d'Ecourt (*Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Canton: Marquion*), dit Cardinal, clerc et gendre de Robert, alors décédé (octobre 1279), nous voyons que les terres de la Viéville s'élevaient à 255 journaux, celles de Bray à 191 journaux. Il est en outre fait mention d'une habitation à Buire (*Départemen: Somme, Arrondissement: Péronne, canton: Albert, Commune: Buire-sur-l'Ancre*), et d'une autre à Sarton (*Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, canton: Pas-en-Artois - 62*). Jean Cardinal reçut des Templiers, pour l'abandon de ses droits, cent livres.

Mais il ne paraît pas que le Temple ait conservé les immeubles de Bray (Bray-sur-Somme), car si Jacques Waubert reconnut le testament de son père (octobre 1279), le précepteur du Ponthieu, Henri de Villepreux, de son côté, abandonna à Jacques toutes les maisons de Bray et les 191 journaux.

## Domaine du Temple de Viéville



*Domaine du Temple de Viéville*

La maison de Belle-Eglise se trouvant devenir propriétaire de biens dispersés entre Doullens et la Somme, les rapports entre les diverses possessions et la commanderie devenaient dès lors difficiles. On créa donc une nouvelle maison du Temple, la maison de la Viéville - qui n'est ni antérieure à 1279, ni postérieure à l'an 1287, comme nous le verrons plus loin, - et qui devait être la dernière des acquisitions de Belle-Eglise, après Festonval et Senlis. Cette habitation de la Viéville était située contre le cimetière du

village. Robert Waubert la tenait d'Oste de Bocacourt, écuyer, avec 6 journaux de terre; Oste n'octroya au Temple de charte d'amortissement, que moyennant 60 livres parisis, (janvier 1280-1281). Mais Oste lui-même, n'étant que le vassal de Robert de Toutencourt (*Département: Somme, Arrondissement: Doullens, Canton: Acheux*), il fallut l'approbation de ce dernier. Ce chevalier fit en outre don aux Templiers des 5 sous de cens que Robert Waubert et après lui ses héritiers, les religieux du Temple, devaient pour 85 journaux de terre à la Viéville (1281). Puis, c'est Gui de Chatillon, comte de Saint-Pol, qui renonce, en faveur des Templiers, à un chapon de cens, que lui devait Robert Waubert, pour quatre journaux de terre à Hénencourt (*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Corbie*), légués à la maison de Belle-Eglise (1281).

Robert Waubert était mort dans le courant de l'année 1276, en laissant, comme nous l'avons dit, à la maison de Belle-Eglise, des biens un peu partout, qu'il tenait d'un grand nombre de seigneurs, auxquels il devait, à l'un un cens plus ou moins considérable, à l'autre, de se rendre trois fois par an au plaid. Il faut croire que tous ces seigneurs ne furent pas également unanimes à reconnaître les divers legs du défunt, car il en est qui firent attendre leur approbation jusqu'en 1293. Les Templiers eurent au reste plus d'un procès, à l'occasion de ce testament; ainsi c'est, croyons-nous, sans fondement qu'ils refusaient de reconnaître les droits de l'abbaye de Corbie sur la moitié d'une maison sise à Corbie et sur 22 livres parisis de rente à percevoir sur la partie des biens d'Aveline, la femme de Robert Waubert. Un arrêt du Parlement rendu au mois de février 1283, confirma les prétentions de l'antique abbaye. Robert Waubert avait légué au Temple, entre autres choses, sept journaux de terre qu'il tenait de Guillaume de Bresle (*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Corbie*), écuyer; ce dernier ne reconnut la donation (novembre 1281) que moyennant dix livres tournois, tout en se réservant la rente et les cens, dus pour cette terre. Nous savons aussi que Robert Waubert avait donné à la maison de Belle-Eglise, une terre à Dernancourt (*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Albert*), et que les Templiers durent payer, pour l'amortissement, 17 livres parisis à Jean d'Achicourt (*Achicourt; Pas-de-Calais, arrondissement et canton d'Arras*), écuyer, et 60 à Jean de Montonvillers (*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Villers-Bocage*), écuyer, seigneur immédiat (janvier 1284). Nous ajouterons que le Temple dut composer avec un troisième seigneur, le suzerain, qui avait nom Beudoin de Beauvoir, chevalier, sire d'Aveluy (*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Alher*). Par un acte plus récent (décembre 1287) nous apprenons que la terre léguée au Temple, au terroir de Dernancourt, se composait de 46 journaux, en plusieurs pièces.

Trois ans auparavant, en novembre 1284, les Templiers avaient agrandi leur domaine de la Viéville de 32 journaux de terre et d'une « eschoite » consistant en terres, cens, maisons, prés, etc., moyennant 78 livres parisis.

Les Templiers de Belle-Eglise avaient dû aussi composer avec les enfants du généreux bourgeois de Corbie, et d'abord avec son fils Jacques et avec son gendre. Mais Robert Waubert avait une autre fille, Agnès, qui ne survécut que quelques années à son père, si bien que Jean d'Ecourt, le gendre de Robert, dont nous avons déjà parlé, héritant d'une partie des droits de sa belle-soeur, sur les legs faits jadis aux Templiers, reçut encore du Temple 137 livres parisis, pour l'abandon de ces droits (novembre 1284).

Vers cette époque (1285) le précepteur ou commandeur des maisons du Temple en Ponthieu, était Philippe de la Haye ou des Hayes.

La maison du Temple de Belle-Eglise possédait également une cinquantaine de journaux de terre, à **Bresle**, dans le territoire de la nouvelle maison de la Viéville. Elle tenait cette terre de Gilles de Bussus (*Département: Somme, Arrondissement et canton: Péronne*), et de Guillaume de Bresle, mais sans le consentement du propriétaire du fief, Jean de Heilly (*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Corbie*), chevalier, qui pour cette raison voulait contraindre les frères du Temple à s'en dessaisir. Cependant la victoire resta aux Templiers; Jean de Heilly ayant consenti à une indemnité de 60 livres parisis. Toutefois ce seigneur maintint cette condition que la terre serait acensée par le Temple; c'était en octobre 1287.

D'après un acte quelque peu postérieur (mai 1292), les cinquante journaux, dont nous venons de parler, provenaient du legs de Robert Waubert à la maison de Belle-Eglise; ils étaient en quatre pièces, dont trois au terroir de la Viéville et une au terroir de Buire (*Département: Somme, arrondissement: Péronne, canton: Albert*). Gilles de Bussus reçut 30 livres parisis du Temple, pour avoir confirmé cette donation; mais, il faisait cette réserve, que si les Templiers venaient à changer de censier, ils devraient lui fournir un setier de vin, de 8 deniers parisis, lors du départ du fermier et autant à l'arrivée du nouveau.

Nous en avons terminé avec le testament de Robert Waubert et avec les divers actes d'amortissement auxquels ces nombreux legs donnèrent lieu.

Malgré cet héritage, la maison de Belle-Eglise ne renonça pas à acheter; ainsi, en 1289 (24 mars 1288-89) un clerc, Thibaut, avait vendu aux Templiers en Ponthieu (ceux de Belle-Eglise ou de la Viéville), pour 300 livres de parisis, 57 journaux et demi de terre et 20 verges, en plusieurs pièces, à la Viéville, à Bresle, etc.

Puis, c'est une veuve, Marie Cleriet, qui, en 1291, donne à cette commanderie tous ses biens meubles et immeubles, de la ville et de la campagne, tout en s'en réservant l'usufruit, sa vie durant. L'acte émané de l'official d'Amiens, ne dit pas où étaient situés ces biens.

Au mois de mars de l'année 1303, le procureur ou précepteur du Temple, Guérin de Grandvilliers, intentait une action en justice contre Pierre, fils de Gérard de Naours (*Département: Somme, arrondissement: Doullens, canton: Domart*), charpentier, par laquelle il exposait au juge que le précepteur et les frères de la maison du Temple de la Viéville, avaient le droit de percevoir 40 sous parisis de cens, sur la maison du dit Pierre, sise rue Neuve à Corbie. Pierre n'ayant rien payé depuis dix ans, le procureur demandait qu'il fut condamné à rembourser ce qu'il devait, mais nous ignorons ce qui advint de ce procès.

Si nous ne craignons d'amoindrir le prestige des frères du Temple, nous dirions qu'en février 1304, le précepteur de Belle-Eglise, Raoul de Grandvilliers, obtint du bailli d'Amiens une sentence, qui défendait aux gens d'Arquèves de couper ou emporter le chaume, des champs de la commanderie, durant tout le mois d'août.

Enfin le dernier acte, à notre connaissance, qui concerne Belle-Eglise est un bail, à cens. En effet, au mois de juillet 1304, Gilles de Maily, affermait à « son bon ami » frère Raoul de Grandvilliers, précepteur de Belle-Eglise, pour 7 livres parisis, le champ dit « Courval » au terroir de Senlis, avec cette clause que les Templiers seraient tenus de le fumer. De plus, Gilles devait être dispensé d'une redevance envers le Temple, soit 8 setiers et un muid de blé, aussi longtemps que Dieu prêterait vie au commandeur, Raoul. Ce chevalier était loin de penser alors, que l'Ordre du Temple avait vécu, ou qu'il s'en fallait de bien peu, et que l'auteur de cette chute inouïe serait le roi de France, de sinistre mémoire.

En 1373 la maison de Belle-Eglise avait encore sa chapelle garnie d'ornements, de vases sacrés, de livres, et suffisamment desservie. Cette maison avec les terres, prés et 2 journaux de Lois, était affermée pour 80 livres.

D'après Mannier, la maison et la chapelle étaient situées au milieu de 450 journaux de terre, que le chemin de Doullens à Albert traversait dans toute leur longueur.

Le Livre Vert nous apprend ensuite que le domaine de Senlis où il n'y eut jamais chapelle, était affermé pour 27 livres, et celui de Festonval pour 10 livres seulement. Les terres de ces deux fermes étaient, paraît-il, très mauvaises. Au milieu du XVe siècle, les terres et seigneuries de Festonval consistaient en un manoir et 64 journaux de terre, qui depuis très longtemps ne rapportaient rien. Si nous ajoutons aux revenus de Belle-Eglise, de Senlis et de Festonval, 18 livres de cens, en la ville de Corbie, on aura un total de 139 livres.

### **Belle-Eglise était donc bien déchue**

Si nous en croyons le Livre Vert, la maison récente de la Viéville n'aurait pas eu de chapelle; cette commanderie et les terres étaient affermées pour 40 livres. Le revenu total de l'ancienne maison du Temple de Belle-Eglise, était donc en 1376, de 180 livres environ, mais il n'est pas tenu compte des charges.

### **Précepteurs de Belle-Eglise**

1209. - Geoffroi. 1272-1279. - Pierre.

1304. - Raoul de Grandvilliers (sans doute le dernier précepteur).

### **Chapelain de la maison**

1209. - Froom.

### **Précepteur de La Viéville**

Vers 1301. - Raoul de Frise.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

### **Maison du Temple de Belle-Eglise et le Procès des Templiers**

Dans cette partie du Ponthieu, c'est-à-dire de Doullens à Corbie, seigneurs et bourgeois rivalisèrent de générosité à l'égard des frères du Temple, des chevaliers du Christ; aussi, au XIIIe siècle, la maison de Belle-Eglise étendait-elle son influence jusqu'à la Somme.

A la fin du XIIIe siècle, cette maison se trouvera entourée de maisons secondaires, celles de Senlis, de Festonval, et de la Viéville, la dernière en date.

D'après le Livre Vert, les maisons de Senlis, Festonval et La Viéville, n'eurent jamais de chapelles; nous croyons, en effet, que ce furent de simples manoirs du Temple, habités par quelques frères, détachés de Belle-Eglise. Nous ferons une exception pour La

Viéville, plus éloignée de Belle-Eglise que les deux autres, et qui à la fin du XIIIe siècle eut des précepteurs.

*Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.*

Top

## Buigny-les-Gamaches (80)

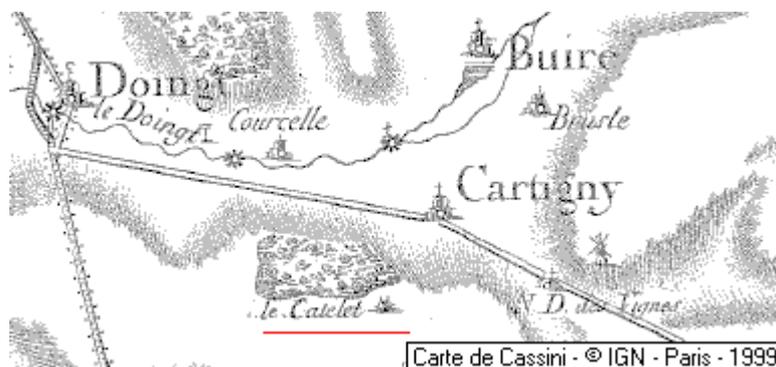
**La commanderie de Buigny-les-Gamaches est une possession des Hospitaliers de Saint-Jean**

Top

## Catelet (80)

Maison du Temple du Catelet

*Département: Somme, Arrondissement et Canton: Péronne, Commune: Cartigny - 80*



*Maison du Temple du Catelet*

Ce fut la maison du Temple la plus considérable dans cette partie du Vermandois. Elle fut fondée très certainement au XIIe siècle, grâce aux libéralités des sires de Montécourt.

Cependant les documents font défaut sur son origine. Un acte émané de Philippe-Auguste, à la requête de ses bourgeois de Péronne (1217), nous apprend que les

Templiers avaient pris possession de pâtures situées près du Catelet et les avaient entourées de fossés, bien que les bourgeois de Péronne en eussent la saisine depuis longtemps. C'est pourquoi, le roi manda à ses amis le maître du Temple et le frère Aimard, qu'ils eussent à détruire les fossés et à remettre les bourgeois de Péronne en bonne saisine comme jadis.

Mais la discorde ne tarda pas à se mettre de la partie, et il fallut encore l'intervention du roi (1218) pour confirmer l'accord survenu entre les Templiers et les bourgeois de Péronne. C'était au sujet de marais, sis entre Cartigny et Doingt.

Ils avaient été donnés jadis par Simon de Montécourt, aux Templiers qui les avaient transformés en prés, contre l'assentiment des bourgeois de Péronne. Il fut convenu alors que le Temple continuerait à faire des prés, selon qu'il le jugerait utile, mais que les animaux du pays pourraient paître librement dans ces prés, une fois par an, après la coupe du foin.

Au mois de février de l'année 1224, dans la maison même du Catelet, un chevalier, Raoul de Brocourt, rendit l'hommage aux Templiers, pour 80 « moiées » d'une terre sise aux alentours de sa maison de « **Saint-Prul** », et s'engagea à payer 5 sous de parisis d'amende, toutes les fois qu'il manquerait de comparaître à la citation des frères du Temple.

Un autre vassal du Temple, Jean de Cartigny, chevalier, fit don à la Commanderie, en octobre 1245 d'une mesure à Cartigny, avec tous ses droits. Il tenait cette maison en fief, du Temple.

C'est là tout ce que nous avons trouvé sur cette maison du Temple; nous savons cependant qu'elle existait encore à la fin du XIIIe siècle, et nous avons mentionné plus haut Jean de Maimbressy, comme précepteur du Catelet en 1291. Le procès des Templiers nous apprend que cette maison avait une chapelle, mais il ne nous dit pas le nom de son dernier précepteur.

Un frère sergent du Temple, Etienne de Domont, qui avait encore l'habit de l'ordre et la barbe, bien qu'il se fût écoulé déjà plus de trois années depuis l'arrestation mémorable, déclarait en 1311 avoir été reçu en l'année 1281 ou environ, par Jean de Maimbressy, chevalier, précepteur du Vermandois, dans la chapelle du Temple du Catelet, et en présence du frère sergent, Guérin de Grandvilliers, qui fut plus tard précepteur du

## Ponthieu.

Un autre sergent du Temple fut reçu vers l'an 1300 dans cette même maison par Guérin de Grandvilliers, en présence d'un frère Pierre, berger. Dans sa déposition, il est question d'une grange, de la maison du Temple.

Le domaine du Catelet échut en 1311 aux Hospitaliers d'Eterpigny. Mais les guerres qui ne cessèrent de désoler notre malheureux pays depuis le XIVe siècle et qui éprouvèrent tant la Picardie, eurent bon marché des anciennes commanderies du Temple.

La visite prieurale de 1495, nous apprend que la chapelle de la maison avait été ruinée par les guerres du siècle, attendu que « pendant icelles guerres, l'on se mettait au fort et à sûreté en la dite chapelle. » Sans doute, l'antique maison du Temple était-elle aussi ruinée que la chapelle.

Cependant l'abbé De Cagny, dit que les débris de cette Commanderie existaient encore au milieu du siècle dernier. Dévastée au XVe siècle, elle le fut de nouveau au XVIe, lors du siège de Péronne en 1536, et saccagée encore une fois, un siècle plus tard par les troupes espagnoles.

D'après E. Mannier, le domaine du Catelet se composait, sous les Hospitaliers, d'environ 500 journaux de terre arable, 20 journaux de bois, et 52 de prés.

### **Précepteur du Catelet**

En 1291. - Jean de Maimbressy, chevalier.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Procès des Templiers, Tome II, page 120

Dixit enim se fuisse receptum, in instanti media quadragessima nunc preterita fuerunt XI anni vel circa, in capella domus Templi de Castellorio Noviomensis diocesis, per fratrem Garinum quondam de Grandi Villarii, presentibus fratribus Johanne Godardi et Petro Bergerio servientibus, deffunctis, in hunc modum: nam petitis flexis genibus pane et aqua et societate fratrum ordinis et ei concessis, dictus receptor fecit eum vovere et jurare castitatem, obedienciam, vivere sine proprio, et servare bonos usus et bonas consuetudines qui tunc erant et qui imponerentur in ordine, et quod non interesset in loco in quo aliquis nobilis exheredaretur injuste.

Procès des Templiers, Tome II, page 323

Item frater Stephanus de Domont dicti ordinis, etatis quinquaginta annorum, juratus eodem modo et requisitus de tempore et modo sue receptionis, dixit per juramentum suum quod ipse fuit receptus apud Castelier in Viromandia diocesis (Saint-Quentin), viginti anni sunt elapsi vel circa, per fratrem Johannem de Maimbressi militem dicti ordinis.

Procès des Templiers, Tome II, page 410

frater Radulphus Moyset dicti ordinis Templi, etatis sexaginta quinque annorum vel circa, morans in domo de Castellario juxta Peronam, dixit per juramentum suum quod bene sunt quadraginta quinque anni vel circa elapsi, quod ipse fuit receptus in domo de Bosco ballivie Viromandie (Saint-Quentin), per fratrem Daniele Britonem presbyterum dicti ordinis, et quod, post multas promissiones factas de statutis et secretis ordinis observandis, predictus receptor posuit sibi mantellum ad collum, et quod nichil aliud fuit sibi factum vel dictum quod esset contra Deum aut bonos mores.

*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

Top

## Conteville (80)

Domaine du Temple de Conteville

*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Canton: Crécy-en-Ponthieu - 80*



*Localisation: Domaine du Temple de Conteville*

La maison du Temple d'Aimont (Aiemunt, Aiemond, Aymond) remonte au XIIe siècle; il est même possible d'en préciser l'origine exacte. C'est en 1146 que Thibaud, abbé de

Saint-Josse (1), concéda aux frères du Temple la dîme de 4 journées de terre en la paroisse de Conteville, pour les aider dans la construction de la maison qu'ils devaient édifier à cet endroit même.

*1. Saint-Josse: Département: Pas-de-Calais, Arrondissement et Canton: Montreuil - 62*

L'abbé mettait toutefois cette condition, que s'il arrivait qu'une ville prit naissance, ou que les hôtes du Temple vinssent à s'établir en ce lieu, l'abbaye de Saint-Josse aurait la moitié de la dîme, sur les habitants (copie du dernier siècle, d'après le vieux cartulaire de l'abbaye).

*Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.*

Top

## Correaux (Les) (80)

Maison du Temple Les Correaux

*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Oisemont, Commune: EpauMESnil - 80*



*Localisation: Maison du Temple Les Correaux*

Nous ne connaissons, d'une façon certaine, l'existence de cette maison, que par les quelques mentions qui en sont faites dans le procès des Templiers.

Ainsi, au mois de novembre 1307, quelques jours à peine après l'arrestation des Templiers, l'un d'eux, Nicolas d'Amiens dit de « Lulli », interrogé, déclarait avoir été reçu dans la maison des Correaux au diocèse d'Amiens, en l'an 1300 environ, parle frère Gérard de Villiers, précepteur de [la province de] France, et en présence de Jean de Sarnois, que le témoin donne comme précepteur du Ponthieu, ce qui n'est pas; Jean étant alors précepteur de Grand-Selve.

Procès des Templiers, tome II, page 416

Item frater Nicolaus de Ambianis, dictus de Lulli, etatis XXIII annorum vel circa, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue receptionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Correaus diocesis Ambianensis, septem anni sunt elapsi vel circa, per fratrem Gerardum de Villaribus tunc preceptorem Francie, presentibus fratre Tierrico magistro de Laudunesio, fratre Johanne de Sarnay preceptore ballivie de Pontivo, et quibusdam aliis de quorum nominibus non recolit.

Plus tard, au mois de janvier de l'année 1311, comparaisait un autre templier, Pierre de Saint-Just, frère sergent, qui, malgré une captivité de plus de trois ans, portait encore le manteau de l'Ordre et la barbe, et qui avait été le dernier préteur de la maison des Correaux.

Procès des Templiers, tome I, page 475

Post hec, die Sabbati sequenti, que fuit penultima dies dicti mensis Januarii, fuit adductus ad presenciam eorundem dominorum commissariorum, in dicta domo fratrum Minorum, frater P. de sancto Justo serviens, Belvacensis diocesis, preceptor domus Templi de Correans Ambianensis diocesis, testis suprajuratus, ut deponeret dictum suum, mantellum ordinis et barbam defferens, etatis quadraginta annorum vel circa, et fuerat examinatus per dominum archiepiscopum Remensem in consilio Remensi, et absolutus et reconciliatus ibidem per eum

Il est une chose que nous avons oublié de dire, en parlant des maisons du Temple, en général, c'est qu'elles avaient le droit de haute et basse justice, en leurs terres. C'est pourquoi, dans le procès des templiers, il est fait mention d'une potence en la maison des Correaux.

### **Les Correaux à la fin du XIVe siècle.**

Le Livre Vert nous apprend, que la maison de « Carriaux ou Carrières », était affermée en 1373, pour 60 livres parisis, auxquelles il faut ajouter 12 livres de cens et de menues dîmes. La maison n'avait de bois que pour son usage. Le total des revenus était de 75

livres, mais il y avait des charges, ainsi il était dû au seigneur de Belle-Perche, 8 sous. On prélevait sur les dîmes, pour l'abbé du Tréport, 6 muids et 8 setiers de grain; pour la noble dame de Dreux, trois setiers d'avoine.

La chapelle de la maison qui existait encore au XVe siècle était dédiée, du moins à cette époque, à Sainte-Marguerite. En 1783 cette même chapelle était en ruines; une mauvaise cloche en bronze subsistait encore.

*E. Marinier. Les Commanderies du grand prieuré de France, page 611. — A. N. S. — registre de l'an 1495, f° 42 v°: « Le membre de Carreaux où quel semblablement a chapelle fondée de Sainte-Marguerite, desservie. La maison du dit lieu est pour le censier. »*

Quant au domaine, il comprenait au XVIIIe siècle 220 journaux de terre et 40 journaux de bois.

## Dernier précepteur des Correaux

Pierre de Saint-Just, frère sergent.

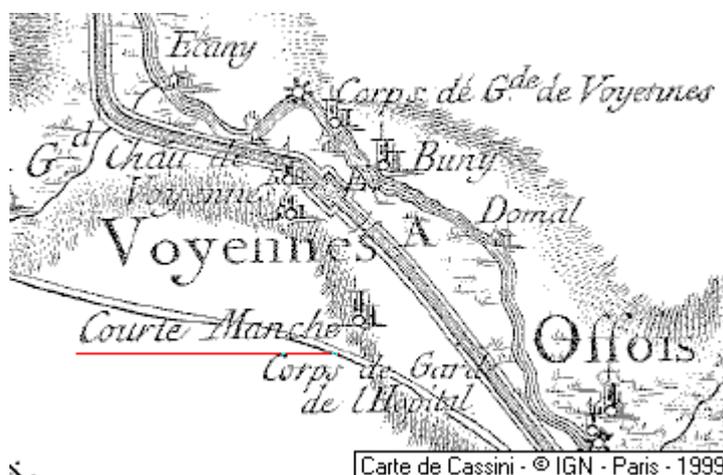
*Sources: Trudon-des-Ormes, Liste des Maisons et de quelques Dignitaires de l'Ordre du Temple, en Syrie, en Chypre et en France. D'Après les pièces du Procès des Templiers. Revue de l'Orient Latin, tomes V, VI, VII. Ernest Leroux, Editeur. Paris 1897, 1898, 1899.*

Top

## Courtemanche (80)

Domaine du Temple de Courtemanche

*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Nesle, Commune: Voyennes - 80*



*Localisation: Domaine du Temple de Courtemanche*

Il y a un rue Courtemanche à Voyennes, ce doit être la seule trace du passage des Templiers en cette ville.

Le domaine de Courtemanche réunissait, au XVe siècle, la seigneurie du village de Voyennes, sur le territoire duquel il était situé. Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de la commanderie en 1495: « Plus y a un membre nommé Courtemanche, à troys lieues du chef-lieu, où souloit avoir grans maisonnemens de maison et grange que feist bruler feu Monseigneur le connestable de Saint-Pol, du temps des guerres ou à présent n'y a point de maisons, et les fermiers se tiennent au villaige de Voyennes qui est auprès, et est de XV ou XX feuz, où le Commandeur a toute juridicion. »

Une autre visite prieurale de 1456; constate qu'il se trouvait alors à Voyennes un moulin ou usine à blé, qu'on appelait Le Mollin de Courtemanche, avec une maison et 142 journaux de terre en dépendant; le tout affermé onze muids de blé et sept muids d'avoine.

Dans un arpentage de 1638, nous ne trouvons plus à Courtemanche que des terres. La maison et le moulin n'existant plus, les terres avaient été réunies au domaine de la commanderie. La maison de Courtemanche se trouvait sur le chemin de Voyennes à Ham.

*Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

## Doullens (80)

### Maison du Temple de Doullens

*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Doullens - 80*



Il est certain que les Templiers ont eu une maison à Doullens et cela dès le XIIe siècle.

D'après Mr. Warmé (Histoire de Doullens), les Templiers ont séjourné à Doullens au XIIe et au XIIIe siècles et cela jusqu'au jour de leur arrestation, 5 ou 13 octobre 1307.

Leur maison se trouvait non seulement sur l'emplacement de l'auberge actuelle dite des Bons-Enfants, mais encore sur des maisons voisines, tenant à la rue des Maizeaux, actuellement rue des Boucheries, et à celle du marché aux grains.

Delgove (Histoire de la ville de Doullens) dit que la maison du Temple, située rue des Maizeaux, s'étendait de la rue Saint-Martin à la rivière d'Authie, le long de laquelle elle s'allongeait, en arrière. Quant à la chapelle du Temple (Histoire de Doullens), elle aurait été située de l'autre côté de la rue, et formerait même la partie centrale de l'église Saint-Martin actuelle.

La ville n'ayant, au début du XIIIe siècle, qu'une église, on aurait pensé à utiliser la chapelle des Templiers, pour en faire en même temps une paroisse; et ce serait le comte de Ponthieu qui, en 1211, aurait fait greffer une église sur la chapelle du Temple. Telle est du moins l'opinion du père Daire (Histoire de Doullens); opinion, que nous ne sommes pas à même de contrôler, car l'église fut incendiée en 1522, reconstruite peu après, presque en entier, réparée encore à la fin du XVIe siècle, ruinée de nouveau, par les Espagnols, puis restaurée.

D'après **A.-J. Warmé** (page 71), la maison des Templiers fut, après l'abolition de l'Ordre, affectée au gouverneur de la ville et château-fort de Doullens.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

## **Eglise Saint-Martin**



Localisation: *Eglise Saint-Martin* - Sources: *Image*

L'origine de l'église Saint-Martin paraît s'enchaîner avec l'histoire des Templiers qui ont séjourné à Doullens, au point de vue de leurs exercices religieux.

Nous ne pourrions dire que fort peu de chose de l'édifice en lui-même, car il a été remanié et étrangement défiguré. Nous devons, en conséquence, nous borner à faire remarquer une chose sensible à nos yeux, c'est que son architecture appartient à plusieurs époques, et c'est précisément sur ce point que nous exposerons notre opinion (à défaut de documents écrits), sur ce qui a pu se passer entre l'église ou chapelle particulière des Templiers de Doullens, et l'église paroissiale de cette ville.

Nous savons, par tradition et par des traces sensibles à la vue, que des Templiers ont séjourné à Doullens dans le XIIIe siècle, et qu'ils ont pu y rester jusqu'au cinq octobre, d'autres disent jusqu'au treize octobre 1307, jour de leur expulsion de la France. Tout porte à croire que leur cloître se trouvait non seulement sur l'emplacement de l'auberge actuelle dite des Bons-Enfants, mais encore sur des maisons voisines tenant à la rue des Maizeaux, actuellement rue des Boucheries, et à celle du marché aux grains.

S'il est certain que la chapelle, dans laquelle les Templiers pratiquaient leurs exercices religieux, ne se trouvait pas dans l'intérieur de leur maison, on peut en tirer la conséquence qu'elle était placée en face, c'est-à-dire sur une partie du terrain qui sert d'assiette à l'église paroissiale de Saint-Martin.

Les choses étant ainsi, nous devons penser que la chapelle dont nous parlons se trouve au centre de l'église Saint-Martin, portant un cachet d'antiquité qui n'existe pas dans le

surplus de l'édifice, et disposée de manière à ce que ces religieux pussent y entrer par une porte qui se trouvait en face de celle par laquelle on pouvait s'introduire dans le monastère.

La seule église que possédât Doullens en 1170 (l'église Notre-Dame), étant insuffisante pour les besoins de la ville, on dut chercher les moyens de créer une autre paroisse, et il devait être naturel de penser à la chapelle des Templiers, pour en faire une église paroissiale. De leur côté, ces derniers avaient intérêt à ce qu'il en fut ainsi.

La pensée du comte de Ponthieu, seigneur du lieu, devait être toute puissante à cet égard, et ne semble-t-il pas tout naturel de lui en supposer l'idée, puisqu'on lui attribue la dépense qui a été faite pour la construction de l'édifice, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle (1211) le comte y reçut le roi Philippe-Auguste.

Le but des Templiers et des habitants de Doullens se trouvait donc rempli, après avoir fait exécuter les travaux de raccordement qui se font remarquer dans l'église, devenue ainsi propriété communale, dont les Templiers pouvaient profiter comme les autres habitants de Doullens. Et tout porte à croire qu'après avoir ainsi fait les choses, on ajouta à l'église un clocher, à son centre, tel qu'on le voit aujourd'hui, et qui, ayant été incendié vers l'année 1825, dut être remplacé en 1832 par une autre flèche beaucoup plus simple que celle qui existait précédemment.

Après l'éloignement des Templiers, on vit leur cloître transformé en hôtel pour le gouverneur des villes et château-fort de Doullens, et en maison d'école de jeunes filles, puis plus tard en auberge, ainsi que nous l'avons expliqué.

Les Templiers de Doullens avaient laissé dans la ville, comme en beaucoup d'autres lieux, une réputation de richesse qui faisait croire à des trésors cachés dans l'intérieur de leur monastère. Cette opinion était arrivée à un état de conviction tel chez un sous-acquéreur de ces propriétés, qu'il eut l'idée de consulter une somnambule il y a quinze ans, au plus, pour être fixé sur le point où il faudrait enfoncer sa pioche, à la lueur d'un flambeau, pour obtenir le trésor caché et si vivement désiré; mais on ignore si l'or, qu'il entrevoyait déjà, l'enrichit beaucoup.

On ne verra rien de bien persuasif dans ce que nous venons d'exposer, mais que peut-on faire de plus lorsque l'on n'a que des souvenirs traditionnels et des signes indicatifs, à défaut de documents certains, dont l'existence nous paraît, du reste, fort douteuse.

Mais revenons à ce qui fait l'objet de cet article:

Le P. Daire expose, dans son histoire de Doullens, que l'église Saint-Martin fut bâtie sur la maison des Templiers, point sur lequel nous ne pouvons-nous accorder.

Qu'elle était collégiale, nous ne le contestons pas; qu'elle était la seule paroisse de la ville, chose qui n'est point exacte, puisque l'église Notre-Dame a été consacrée au culte en l'année 1170, par l'archevêque de Cantorbéry, tandis que celle de Saint-Martin était à peine terminée en 1211.

Il ajoute: « Thierry, évêque d'Amiens, rendit à Gossuin, abbé d'Anchin, en l'année 1147, les prébendes que Guillaume, comte de Ponthieu, et son fils retenaient contre les canons, à condition que les chanoines qui mourraient ne seraient plus remplacés. »

« Les institutions dont on vient de parler peuvent avoir fait l'objet d'une ordonnance épiscopale, mais à une autre date que celle citée, puisque l'église Saint-Martin, nous le répétons comme le P. Daire l'a dit lui-même, n'a existé qu'en l'année 1211. »

Jusqu'en 1791, les principaux revenus de cette église paroissiale consistaient dans le revenu de deux maisons, celui de cent journaux de terre environ, et en quelques redevances censitaires et autres de peu d'importance, et on en cite une seule parce qu'elle mérite une mention particulière: nous voulons parler de celle de huit livres dix sols que la corporation des charpentiers, charrons et taillandiers de Doullens a créé au profit de l'église Saint-Martin, qu'ils affectionnaient, par un contrat du 26 mars 1712.

A cette époque, les revenus de cette église s'élevaient à la somme de « 1471 15 »

Et ses charges à celle de « 1458 00 »

A partir de 1792, la ville de Doullens n'eut plus qu'une église ouverte pour l'exercice du culte, et celle de Saint-Martin devint, pour toute la ville, l'église paroissiale.

Mais saint Martin, son ancien patron, fit place à la sainte Vierge, à l'époque de la réouverture des églises, après la révolution française et par suite du concordat de l'an VIII.

L'église Notre-Dame étant à son origine la métropolitaine de Doullens, on voulut que la Vierge reprît ses privilèges, ou plutôt qu'elle redevînt la patronne de la ville, en l'église Saint-Martin.

Sources: A.-J. Warmé - Histoire de la ville de Doullens et des localités voisines. Doullens 1863

## M. Cocheris conteste le fait que les Templiers aient eu une Maison à Doullens

On n'écrit pas 530 pages in-4<sup>o</sup> sans commettre quelques erreurs ou quelques omissions. A propos des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, M. Delgove, s'appuyant sur le P. Daire, parle d'une maison de Templiers à Doullens qui aurait passé, après la destruction de l'ordre, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. C'est une erreur; jamais les Templiers n'ont eu de maison à Doullens. Ils possédaient, dans ce que nous appelons aujourd'hui d'arrondissement de Doullens, les préceptoreries de Sériel, Belle-église, Senlis et la Viéville, dont héritèrent les Hospitaliers, qui avaient dans la même circonscription la commanderie de Fieffes et ses dépendances, appelées le Candas, Villers, l'Hôpital et Yvrench. Les Hospitaliers eux-mêmes ne jouissaient d'aucun domaine à Doullens. On voit seulement par une sentence du bailli d'Amiens, en date du 16 octobre 1368, que le seigneur des Autheux devait au commandeur de Fieffes une rente de vingt chapons que les Hospitaliers étaient en droit de prendre sur les cens dus audit seigneur dans la ville de Doullens. Une rente de 40 sous, percevable sur les revenus de cette ville, leur avait été donnée par un comte de Ponthieu. C'est tout ce que l'on peut trouver sur les propriétés des Templiers ou des Hospitaliers à Doullens. La lecture de huit terriers du XIVE au XVIIe siècle, et un nombre considérable de registres des comptes de l'ordre de Saint-Jean que j'ai compulsés, me permettent d'affirmer qu'aucune maison de Doullens n'a appartenu à ces ordres militaires.

Sources: Hippolyte Cocheris, membre du comité - Revue des sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique, quatrième série, tome IV, année 1866, deuxième semestre. Paris Imprimerie Impériale. M. DCCC. LXVI. **Page 132**

Top

### Druelle (La) (80)

Maison du Temple de La Druelle et domaine de Hainneville

*Département: Somme, Arrondissement: Montdidier, Canton: Ailly-sur-Noye - 80*



*Localisation: Maison du Temple de La Druelle*

— Que le Temple ait eu des terres à La Druelle, cela n'est pas douteux; on peut même affirmer qu'il y a eu une commanderie du Temple en ce lieu, grâce à deux ou trois mentions relatives à La Druelle, contenues dans le procès des Templiers.

— En 1203 un croisé picard, Bernard de Moreuil, se trouvant à Antioche et à l'article de la mort, avait légué au Temple 20 muids de froment à la mesure de Montdidier, livrables en ses moulins de Picardie et à la seule fin d'être enseveli dans la maison du Temple d'Antioche, par les soins du grand précepteur de cette maison. Or nous pensons que ce fut la maison de La Druelle qui bénéficia de cette donation, en raison de la proximité de Moreuil et de La Druelle. Mais ce n'est bien entendu qu'une supposition. Puis, c'est en 1228, la femme de Roger le péager qui donne aux frères du Temple la dîme de Hainneville (80); dans ces actes comme dans les suivants, la maison du Temple n'est pas indiquée. La dîme de Jumel (80) leur fut donnée en 1245 par Pierre de Jumel, chevalier, à l'exception cependant de la dîme de la couture de Jumel, et de la part qui revenait au curé.

— Cette même année 1245, Colard, maire de Jumel, avait vendu aux Templiers une vigne de la contenance de 2 journaux, en dehors de Jumel et du côté d'Oresmaux (80), pour 50 livres parisis. Mais Pierre de Jumel, que nous avons cité plus haut, ne renonçant, nullement à ses droits sur cette vigne; les Templiers devaient lui payer chaque année, quatre sous parisis de cens.

Quatre ans plus tard (septembre 1249) le seigneur de Jumel fit don aux frères du Temple de ces 4 sous de cens, et d'un journal de terre labourable contre la vigne dont il a été fait mention. En outre, il donna aux religieux du Temple plein pouvoir d'élever des constructions sur cette terre qui se trouvait entre Jumel et Oresmaux, de les clôturer, de prendre leurs matériaux dans deux carrières voisines, de se servir de l'argilière de Jumel, du puits, du four, de la mare et du pressoir, sans aucuns frais.

— Dans le cas où les Templiers viendraient à bâtir, dans la terre ou la vigne susdite, les hommes de Pierre de Jumel seraient tenus d'apporter à leurs frais, dans ces nouveaux bâtiments, la part de dîme due au Temple. En attendant les Templiers étaient libres de louer à Jumel, des maisons pour y mettre cette dîme; enfin les bestiaux du Temple pouvaient paître sur tout le territoire de ce village, en toute liberté et sans redevance.

— Nous avons dit plus haut que les Templiers avaient la dîme d'**Hainneville** ; sans doute le Temple eut une maison, en ce village, pour y mettre la dîme, et même quelques journaux de terre, mais il n'y eut pas de commanderie. Nous lisons d'ailleurs dans Mannier, qu'il ne dut jamais y avoir de chapelle à Hainneville (80); pour ce qui est des bâtiments, ils étaient en ruine, dès le XVe siècle.

— Au moment de l'arrestation des Templiers, Mathieu de la Table était précepteur en second de la maison de La Druelle.

— Un autre frère du Temple, Michel de Flers, avait été reçu, vers l'an 1285, à La Druelle, sur l'ordre du frère Jean de Tour, trésorier du Temple à Paris, et auparavant précepteur de Fontaine (Fontaine-sous-Mondidier).

— Au XIVe siècle La Druelle dépendra des Hospitaliers d'Esquennoy.

D'après le Livre vert, le domaine de La Druelle se composait de 165 journaux de terre, sans compter 48 journaux dont la moitié en labourage, en la couture l'Abbé, et une quarantaine de journaux, vers le bois de Chiremont, dont une trentaine sans rapport.

Puis il y avait les dîmes de Moreuil, de Sourdon, de Jumel, d'Ailly, les dîmes et terrages de Chirmont, des redevances en nature, à Flers, à Chirmont, à Ailly, dont le seigneur devait 26 setiers d'avoine, sur les moulins du seigneur du Chaussoy.

— La maison d'Hainneville, était alors affermée pour 36 livres parisis. Mais la maison de La Druelle avait des charges, lesquelles dépassaient même les recettes.

— A la fin du XVe siècle la chapelle du Temple de La Druelle subsistait seule, « chapelle fondée de Notre-Dame du Temple, laquelle d'ancienneté est bien édifiée. » Mais il n'y avait plus ni habitation pour le commandeur ni maison pour le fermier.

## **Hommes de la commanderie**

Précepteur en second de La Druelle.

En 1307. — Mathieu de la Table.

### Procès des Templiers, Tome II, page 334

Item frater Michel de Fles, juratus ut supra, etatis quinquaginta quatuor annorum vel circiter, ut dicebat, requisitus per juramentum suum ut supra, dicit quod fuit receptus sunt viginti duo anni in domo de Druerya Ambianensis diocesis, per fratrem Guiardum de Cannoys, de mandato fratris Johannis de Turno tunc thesaurarii, presentibus fratribus Radulpho dicto Moyses, Guillelmo dicto le Bryes, qui adhuc vivit, ut credit, et pluribus aliis jam defunctis; et dicit quod, post multas promissiones de observanciis dicti ordinis, et recepto mantello, osculatus fuit recipientem primo in ore, deinde in umbilico nudo et non alibi.

### Procès des Templiers, Tome II, page 381

Item frater Matheus de Tabula custos domus de Druelles Ambianensis diocesis, etatis quinquaginta annorum vel circa, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue receptionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Fontanis, per visitatorem Francie tunc, decem anni erunt post instans festum Nativitatis Domini vel circa, presentibus fratre Garnero de Compendio et fratre Johanne thesaurario, preceptore dicte domus. Dixit eciam per juramentum suum quod, juramento ab eo prestito de observandis secretis et statutis dicti ordinis, et mantello ad collum posito, dictus recipiens duxit eum retro altare, et ostendit sibi quamdam crucem deargentatam cum ymagine Christi, et precepit sibi quod abnegaret Jhesum Christum et crucem, et spueret super ter; et ipse, de precepto recipientis, tunc Jhesum Christum abnegavit ter, et spuit ter super ymaginem et crucem.

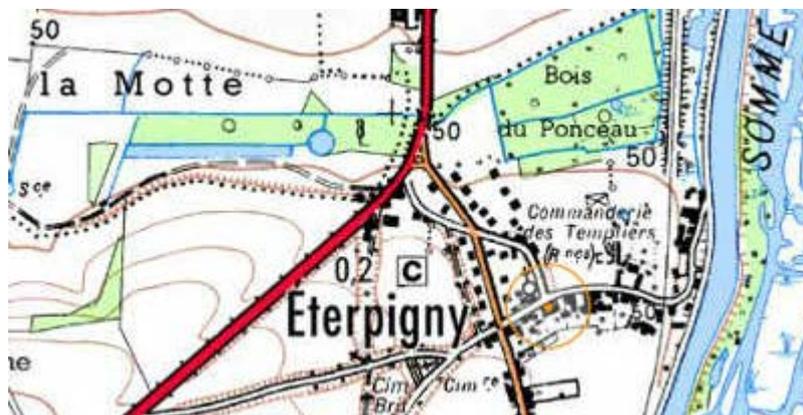
*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

Top

## **Eterpigny** (80)

Domaine du Temple à Eterpigny

*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Péronne - 80*



*Localisation: Domaine du Temple à Eterpigny*

En février 1218, acte par lequel G., châtelain de Péronne, confirme la donation faite par son frère aux Templiers d'Eterpigny, d'une terre sise dans le territoire de Ham à Busliot super fontem castelani et in Houssières

*Notices et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie.*

*Tome 2, par M. Hippolyte Cocheris. Editeur Durand Paris 1854*

A Eterpigny subsiste une grange ayant appartenu à une Maison de Templiers.

*Sources: Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques; et dirigé par M. de Caumont. Volume 73. Lance Paris 1909.*

## **Olime 502**

Arrêt portant que la haute justice du chemin qui conduit de Noyon à Péronne n'appartient pas aux Templiers de la maison d'Eterpigny (de Tripigniaco), mais bien au Roi. Enquête faite par Dreu de Bray (de Braya) bailli d'Amiens.

Olim tome I folio 21 r<sup>o</sup>

L'an 1260, Saint-Louis.

*Sources: Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint-Louis, Philippe le Hardi, Philippe Le Bel, Louis le Hutin, et Philippe le Long, Volume 1, années 1254 à 1273. Par Arthur Auguste Beugnot. Paris Imprimerie Royale M. DCCC. XXXIX*

Top

**Festonval** (80)

Seigneurie de Festonval

*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Acheux-en-Amiénois, Commune: Toutencourt - 80*



*localisation: Seigneurie de Festonval*

L'origine de cette maison, qui était aussi une dépendance de l'ancienne Maison du Temple de Belle-Eglise, remonte aux premières années du XIIIe siècle. Des lettres de Thibaut, évêque d'Amiens, de l'année 1202, nous apprennent que devant lui s'était présenté Eustache de Baizieux (80), « de Baisiu », lequel, du consentement de ses frère, soeur et neveux, avait déclaré donner aux frères de la chevalerie du Temple, la maison et le manoir, « domum et managium », qu'il possédait à Festonval, « apud Festonval », avec trois journaux de jardin et cinquante arpents de terre, y compris le ferrage au terroir de Saucheuil ou Saucheu, « in territorio de Sauchuel »; le tout mouvant du fief de Gérard de Curlu, « de Cuerliu », qui avait abandonné tous ses droits seigneuriaux en faveur des Templiers. Eustache reconnaissait, qu'à raison de cette donation, il avait reçu de ces derniers une somme de 80 livres.

Plusieurs années après, nous voyons un chevalier, du nom d'Enguerran de Demuin, « de Doumuin », céder par ses lettres du mois de novembre 1238, aux frères de la chevalerie du Temple de Belle-Eglise, « de Bella Ecclesia » 34 journaux environ de terre, dépendant du fief d'Adam de Toutencourt, « de Totencort », situés au terroir de « Fetonval », près de la maison du Temple, et le « Cailloie » au prix de 60 sols parisis par chaque journal.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Festonval. Ce domaine avait beaucoup souffert des guerres du XVe siècle. Jehan de Fay qui était, en 1461, commandeur de la baillie de Fieffés, afferma alors à un nommé Jean le Censier, la terre et seigneurie de Festonval consistant en un manoir et 64 journaux de terre: « dont la plupart desdites terres de très long et ancien temps ont esté et sont à riez sans labour et comme de nulle valeur, parce qu'elles sont en grans montagnes et laris et

chargés de genouvriers. »

Le fermage était fixé à quatre livres, mais le preneur devait, pendant les 29 ans de son bail, reconstruire la maison et les autres bâtiments « en remplacement de celle qui avait été brûlée par le feu et les guerres. » Il ne paraît pas que cette reconstruction ait jamais eu lieu; car la visite prieurale de 1495, comme celles faites depuis, ne constatent l'existence d'aucun bâtiment à Festonval.

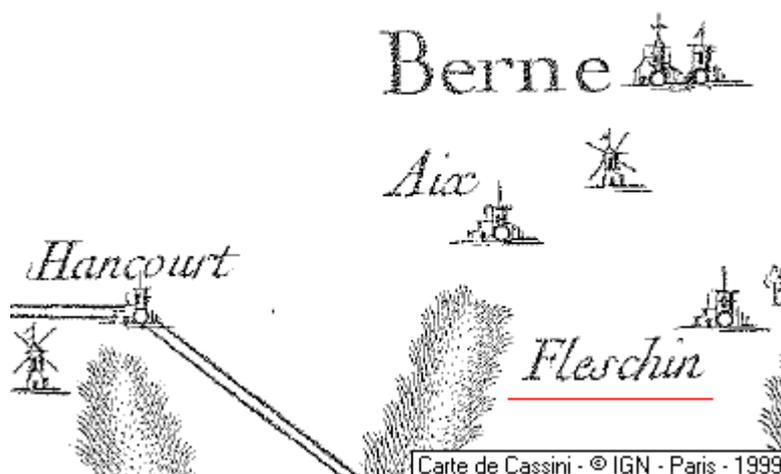
*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

## Flechin (80)

Domaines du Temple de Fléchin

*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Roisel, Commune: Bernes - 80*



*Localisation: Domaines du Temple de Fléchin*

Les Templiers ont possédé une maison dans le petit village de Fléchin, ainsi que des terres sur le territoire de ce village, et sur celui d'autres villages voisins. Mais il n'y a pas eu de commanderies du Temple en cet endroit.

Les possessions du Temple, à Fléchin, paraissent remonter au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle ; ainsi, en 1240 il y eut échange entre le maire de Vermand (1) et les Templiers, de 18 setérées de terre, en plusieurs pièces, dont un peu moins d'un demi-muid à Fléchin, contre 18 setérées que le Temple possédait sur le territoire de Vermand, dans le détroit

du Chapitre de Saint-Quentin.

1. *Département: Aisne, Arrondissement: Saint-Quentin, Canton: Vermand - 02*

Mais, outre cela, les Templiers eurent une maison à Fléchin, dès avant le mois de décembre 1245, et des terres aux alentours. Ces terres se trouvaient même être comprises dans le domaine du Chapitre de Saint-Quentin et dans celui de la mairie de Vermand. Or le Temple avait eu le tort d'acquérir ces pièces de terre, contre l'assentiment du Chapitre, acquisition d'autant plus inopportune que, si l'on s'en souvient, la question des annates des prébendes avait depuis longtemps brouillé templiers et chanoines. Dans ces achats, figuraient environ 5 setérées de terre qui devaient le quart de la récolte, et qui se trouvaient situées derrière la maison du Temple à Fléchin; plusieurs setérées du côté de Soyécourt (1), à Bernes (2) près de l'église, sur le chemin de Vendelles (3) à Montigny, cinq autres setérées et 5 muids en un champ, à la petite combe de Fléchin, et d'autres encore dans les lieux dits Monceaux, Fraisne, le courtil Maquefer etc.

1. *Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Chaulnes - 80*

2. *Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Roisel - 80*

3. *Département: Aisne, Arrondissement: Saint-Quentin, Canton: Vermand - 02*

Toutes ces terres ayant été acquises, comme nous l'avons dit, contre le gré du Chapitre, celui-ci les avait fait saisir, jusqu'à complet accord (décembre 1245). Il fut donc convenu que les Templiers payeraient à l'avenir au Chapitre, un cens annuel de 4 muids et un setier de froment pour la maison de Fléchin, indépendamment des 33 rasaux d'avoine et des 6 sous 4 deniers et une obole parisis, qui devaient être payés au Chapitre pour chaque année précédant l'accord. Ces mêmes religieux seraient tenus pour les terres à une redevance annuelle de 7 muids de froment, livrables à Saint-Quentin. Quant aux droits de justice haute et basse sur le territoire en question, le Chapitre se les réservait. Les frères du Temple ayant égard aux concessions du Chapitre, lui payèrent en outre 100 livres parisis, afin de confirmer l'accord qui venait d'avoir lieu. Après la chute des Templiers Fléchin passa aux Hospitaliers.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

## Maison du Temple de Fontaine-sous-Montdidier

*Département: Somme, Arrondissement: Montdidier, Canton: Montdidier - 80*



*Maison du Temple de Fontaine-sous-Montdidier*

La maison de Fontaine eut, au moins dans les derniers temps, deux annexes:

La maison de **Rocquencourt**.

*Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Breteuil, Commune: Rocquencourt - 60*

La maison ou plutôt la ferme de **Belle-Assise**, sans compter une maison à Montdidier. Peut-être même donna-t-elle son nom à l'une de ces petites baillies du Temple que nous croyons avoir existé.

*Département: Somme, Arrondissement: Montdidier, Canton: Montdidier, Commune: Belle-Assise - 80*

La maison du Temple du **Gallet**, aurait fait partie de cette petite baillie.

*Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Crèvecœur-le-Grand, Commune: Le Gallet - 60*

Ainsi que la maison du Temple d'**Esquennoy**.

*Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Breteuil, Commune: Breteuil, Commune: Esquennoy - 60*

Tous les auteurs anciens qui se sont occupés de cette partie de la Picardie, ont attribué la fondation de la maison du Temple de Fontaine, à l'origine même de l'Ordre. M. Mannier dit aussi (*Les Commanderies du Grand-Prieuré de France*), que Payen de Montdidier, l'un des fondateurs, aurait, peu de temps après le concile de Troyes (1128), donné tous ses biens à l'Ordre, et entre autres, la terre de Fontaine. C'est bien possible, mais il n'en existe aucune preuve. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1130 Nivard,

surnommé Payen de Montdidier, était chargé des intérêts du nouvel Ordre, dans le diocèse de Noyon.

Quelle que soit l'ancienneté de la maison de Fontaine, nous ignorons ce qui en advint, jusqu'à une époque assez avancée du XIII<sup>e</sup> siècle. Un acte daté de 1238 nous apprend cependant que Jean de Rogy, dit Le Vavasseur, renonça, moyennant dix livres parisis à lui payées par les Templiers de Fontaine, au muid de froment qu'il percevait chaque année en la grange du Gallet, et qui appartenait aux frères du Temple. Cinquante ans plus tard (1288), le prieur de Notre-Dame de Montdidier céda à la maison du Temple en question, le quart des dîmes de la paroisse de « Dialeto » moyennant une redevance annuelle de 18 mines de blé.

D'après le journal des recettes et dépenses faites par Philippe le Bel dans le Vermandois en 1294, nous voyons que ce roi voulut bien étendre ses largesses au précepteur de Fontaine: « au maître et aux frères de la milice du Temple de Fontaines jouxte Montdidier, 24 livres de parisis » Le précepteur de Fontaine était peut-être Jean de Tour (1), qui était certainement maître de la maison eu 1297 et qui fut depuis trésorier du Temple à Paris.

*1. M. Léopold Delisle, dans son Mémoire sur les opérations financières des Templiers, a établi (page 68) que Jean de Tour était de la paroisse de Tour, aujourd'hui Saint-Prix, canton de Montmorency (Seine-et-Oise).*

Nous savons aussi que Gérard de Songeons était vers 1299 précepteur en second de la Maison du Temple; ce qui s'appelait: « custos domus vicarius preceptoris - locuna tenens preceptoris »

A cette même époque il y avait comme prêtre de l'Ordre à Fontaine, Gui de Ferrière. Un autre frère du Temple, Pierre de « Conders » chevalier, qui était précepteur d'une maison au diocèse de Limoges, avant le mois d'octobre 1307, avait été reçu par Geoffroy de Vichier, visiteur [de la province] de France, vers 1293 en présence de Pierre de Tour, précepteur d'une des baillies de France, et dans la maison de Fontaine en Picardie (le texte porte le mot Picardie)

Quels étaient les revenus de la maison du Temple de Fontaine, au temps des Templiers - Nous l'ignorons. Nous savons seulement que le 15 février 1296, 154 livres étaient inscrites au Temple de Paris, au nom du précepteur de Fontaine, sur le registre « In parvis fratrum » (14); que le 1<sup>er</sup> juillet de la même année, 312 livres étaient portées au

compte du même précepteur, sur le registre « In magnis fratrum » et trois jours après, 150 livres (15).

*14 - Mémoire sur les opérations financières des Templiers, par M. Léopold Delisle, page 200. (Fragment du journal du trésor du Temple).*

15 février 1296 - Dies jovis. - Frater Johannes.

De Hugone Candelarion, 154 livres, super preceptorem de Fontanis, in parvis fratrum.

*15 - Mémoire sur les opérations financières des Templiers, par M. Léopold Delisle page 208.*

1er juillet 1296. - Dominica in octabis beati Johannis. - Bertaudus.

De preceptor Fontanarum, 312 livres, in magnis fratrum.

15 - Mémoire sur les opérations financières des Templiers, par M. Léopold Delisle page 210.

4 juillet 1296 - Dies mercurii. - Balddoinus.

De Hugone Candelario, 150 livres, super preceptorem Fontanarum, in magnis fratrum; et 84 livres, in magnis fratrum, super se.

## **Fontaine-sous-Mondidier sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem**

Après la chute des Templiers, la maison de Fontaine devint une commanderie de l'Hôpital

Cette maison à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle comprenait les maisons de Rocquencourt et de Belle-Assise. On sait que la maison de Rocquencourt (16) avait une chapelle, car un bail conclu en 1397 fait mention de cette chapelle.

*16 - Archives Nationales Manuscrit 31, folio 236. - Quant à Belle-Assise c'était plutôt une ferme « ung cense nommé Belle-Assise, out a maison pour le fermier et granges. » (registre de l'an 1495).*

D'après le Livre vert (17), les terres de la maison de Fontaine rapportaient 45 muids de grain, soit 45 livres; les cens, rentes, menues dîmes montaient, à 65 livres. Il y avait en outre 20 journaux de prés rapportant 12 livres, 15 journaux de vignes, les dîmes du village etc. La maison de Rocquencourt rapportait autant que celle de Fontaine, 4.5 muids; la cense de Belle-Assise n'en rapportait que 24; chacune de ces maisons avait un bois.

*17 - Livre vert (1373) aux folio 13, v<sup>o</sup> et 14.*

Mais la maison de Fontaine n'avait pas seulement des revenus, elle était grevée de

certaines charges; elle devait de menues rentes au seigneur de Courtemanche, au curé de. Fontaine, au maître de l'Hôtel-Dieu de Montdidier, au prieur de Montdidier, etc. Sans doute cette commanderie avait-elle une maison à Montdidier et des terrains, dépendant soit de l'Hôtel-Dieu, soit du prieur. En effet il y avait encore au dernier siècle, parmi les rues de cette ville, la rue de la Commanderie et une rue du Temple. Le droit de tonlieu que la commanderie avait dans Montdidier aurait été racheté en 1267 moyennant 100 sols parisis. de cens.

A la fin du XVe siècle les bâtiments de la commanderie de Fontaine et la chapelle étaient en ruines, les Anglais et le duc de Bourgogne, plus tard, ayant ravagé à diverses reprises la Picardie (20)

*20 - D'après la visiter prieurale de 1495, Fontaine était encore habité par les Hospitaliers. Le commandeur avait du réparer la chapelle, la recouvrir « adouber les verrines et réparer les murailles. »*

Ajoutons qu'il y avait une maladrerie, à Fontaine, tout contre les terres du Temple (21).

*21 - A. Fragment d'une feuille arrachée d'un registre de l'an 1330 environ.*

## **Précepteur de Fontaine-sous-Montdidier**

Vers 1297 - Jean de Tour.

Précepteur en second

Vers 1299. - Gérard de Songeons.

Chapelains

Vers 1285. - Simon.

Vers 1299. - Gui de Ferrière.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Procès des Templiers, Tome II, page 325

Item frater Arnulphus de Fontanis subtus Montem Desiderii, etatis sexaginta annorum vel circa, juratus eodem modo et requisitus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus apud Soissiacum, circa instans festum Crucis celebrate erunt quindecim anni, per fratrem Johannem de Turno thesaurarium Parisiensem.

Procès des Templiers, Tome II, page 381

Item frater Matheus de Tabula custos domus de Druelles Ambianensis diocesis, etatis

quingenta annorum vel circa, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue receptionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Fontanis, per visitatorem Francie tunc, decem anni erunt post instans festum Nativitatis Domini vel circa, presentibus fratre Garnero de Compendio et fratre Johanne thesaurario, preceptore dicte domus.

Dixit etiam per juramentum suum quod injunctum fuit sibi quod omnino abstineret a mulieribus; et si caro urgeret eum, quod commisceret se carnaliter cum aliis fratribus dicti ordinis, et alios fratres admitteret ad idem, si esset requisitus. Interrogatus si aliquos vidit recipi, dixit quod sic duos: quemdam vidit vocatum fratrem Thomam de Roquencourt per fratrem Gerardum de Sauchons custodem domus de Fontanis; et quemdam alium vocatum Petrum de Fontanis per dictum fratrem Johannem de Turno elemosinarium.

Procès des Templiers, Tome II, page 391

Item frater Johannes de Mortuis Fontanis presbyter dicti ordinis, etatis XXXVI annorum vel circa, eodem modo constitutus, juratus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod receptus fuit apud Puisieus per fratrem Hugonem de Paraudo, circa festum beati Martini hyemensis nuper preteritum fuerunt septem anni, presentibus fratre Thierrico de Lannoy et quibusdam aliis fratribus de quorum nominibus non recolit.

Procès des Templiers, Tome II, page 413

Dixit tamen per juramentum suum quod nunquam fecit, nec fuit requisitus. Interrogatus utrum viderit aliquos fratres recipi, dixit per juramentum suum quod sic fratrem Thomam de Rochancourt, per fratrem Gerardum vicarium preceptoris domus de Fontanis, in dicta domo, et fratrem Johannem Dorviller, per eundem, ut credit, et in eadem domo, et fratrem Petrum de Fontanis, per fratrem Johannem de Turno; et dixit quod recipientes duxerunt ipsos receptos ad partem, et credit quod fuerunt eodem modo recepti.

Procès des Templiers, Tome II, page 417

Item frater Thomas de Roquencourt, etatis quingenta annorum vel circa, juratus eodem modo de se et de aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue receptionis, dixit per juramentum suum quod receptus fuit in domo de Fontanis, octo anni sunt elapsi, per fratrem Gerardum de Sonions, locum tenentem preceptoris dicte domus, presentibus fratre Guidone de Ferreriis et fratre Michaele de Fles, et quibusdam aliis de quorum nominibus non recolit.

*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

## Forest-L'Abbaye (80)

Maison du Temple de Forest-l'Abbaye

*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Canton: Nouvion - 80*



*Localisation: Maison du Temple de Forest-l'Abbaye*

Cette maison du Temple remonte au XIII<sup>e</sup> siècle; son nom dans les actes est Forest.

L'origine de la maison de Forest est due sans doute aux libéralités des seigneurs de Nouvion. Il est certain qu'elle existait dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, à la suite d'un différend survenu entre les Templiers et Eustache de Nouvion, au sujet d'une terre que les religieux du Temple tenaient à muison de ce même Eustache et de son père, ce seigneur consentit en 1209, à ne prélever dorénavant que le tiers de la récolte.

En outre, et à titre de donation pieuse, il fit don au Temple de Forest de 20 arpents de bois dont 10 contigus à son bois et les dix autres contre le bois de Forest qui n'était autre qu'une partie de la forêt de Crécy.

De 1209 à 1249 nous n'avons aucun renseignement sur cette maison. Cependant dans le cartulaire du Ponthieu, nous trouvons, sous le n<sup>o</sup> 278, une mention qui pourrait s'y rapporter. C'est un acte émané de l'abbé de Balances, à propos d'un legs fait par le comte de Ponthieu en faveur des lépreux de Saint-Riquier, (février 1222-1223); il y est dit, entre autres: « il est assavoir que chil du Temple n'ont en leur bos, ne pumier, ne

mellier (néflier); ne warde, ne seigneurie. » Or cette clause se trouvant entre deux mentions, l'une concernant Crécy et l'autre Nouvion, il se peut qu'il soit question de la maison de Forest.

Les Templiers, tenant la plus grande partie de leurs biens de la charité de donateurs généreux, ne pouvaient manquer d'être exposés à bien des contestations.

Ainsi, au mois d'octobre 1240, Raoul de Nouvion reconnaissait avoir souvent molesté ces religieux, au sujet de droits de terrage sur les terres de la maison de Forest, malgré l'abandon qu'en avait fait son père Landry.

Approuvant enfin cette donation, il fit en outre don au Temple de 4 arpents de terre, « jouxte le bois Rogon », à la condition que la maison de Forest n'en jouirait qu'après sa mort, et qu'il aurait part aux bénéfices des prières du Temple et à la confraternité. Les Templiers s'empressèrent d'accéder à ce désir.

La maison de Forest devant 6 deniers de cens et un fromage, pour une terre qu'elle tenait de Bernard dit Le Grand, ce dernier renonça en 1254 à tous ses droits sur la terre, moyennant 60 sous. D'autres maintenaient leurs droits; c'est ainsi que Guillaume dit Bel Vis (beau visage) afferma les siens (droits de terrage, de donation, de past) au précepteur pour 8 setiers, moitié seigle et moitié avoine, livrables à Guillaume et à ses hoirs, en la grange de la commanderie (avril) 1257).

D'après une simple analyse, un certain A. de Fontaines aurait donné, à cette maison, le champ de la Ferrière, de la contenance de 4 journaux et demi, sur le chemin de Forest à Abbeville (1258).

Quelque neuf ans après, en mai 1267, Nicolas du Tiltre (Le Titre), vassal d'Henri de Nouvion, vendait le droit de terrage qu'il avait sur les terres du Temple, pour cent sous de paris.

La maison de Forest, comme toutes les maisons du Temple avait une chapelle ; c'est ce que nous apprenons par la déposition de Jean de Saint-Just, frère sergent, qui comparut devant la commission d'enquête, le vendredi 29 janvier 1311, portant encore la barbe et le manteau de l'Ordre, bien qu'il fut détenu depuis plus de trois ans, et qui déposa avoir été reçu au mois de septembre 1306, par Baudouin de Saint-Just, son oncle, précepteur du Ponthieu, dans la chapelle de la maison de Forest, et en présence

de Michel de Villeroy, prêtre du Temple.

C'est là tout ce que nous savons de la maison du Temple de Forest, au temps des Templiers. Cette commanderie étant devenue la propriété de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, le Livre vert nous apprend qu'en 1373, la maison avait 788 journaux de terre et 100 journaux de bois. Elle était affermée pour un peu plus de 23 livres. Il y avait en outre des dîmes en nature, de menus cens en argent avec ce qui était dû sur la vicomté d'Abbeville. Bref, le tout réuni pouvait bien lui rapporter 75 livres, mais la maison avait quelques charges.

A la fin du XIVe siècle la chapelle du Temple existait encore.

D'après E. Mannier (page 633) la commanderie aurait été détruite pendant les guerres du XVe siècle ; ce fut là, du reste, le sort de toutes les commanderies picardes.

Le chanoine Hénocque dit que le temps a respecté un reste vénérable de leur oratoire.

Chapelain de Forest

1307. - Michel de Villeroy.

Claviger

Thomas de Janville, prêtre

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Procès des Templiers, tome I, page 469

fuerat tamen receptus in quadam die Dominica circa festum Nativitatis beate Marie fuerant IIII anni, vel circa, per fratrem Baudoynum de sancto Justo preceptorem de Pontivo, avunculum suum, in capella domas Templi, vocate Foresta, diocesis Ambianensis, presentibus fratribus Bernardo Gaffel, Andrea Meditario servientibus, et Michaele de Villa Regia presbitero, de quorum vita vel morte non habet certitudinem, in hunc modum:

Procès des Templiers, tome II, page 179

Dixit enim se fuisse receptum in instanti festo Assumptionis beate Marie erunt quinque anni, per fratrem Humbertum de Corbonio militem quondam, in capella domus Templi de Foresta Lemovicensis diocesis, presentibus Hugone de Lata Petra serviente, qui auffugit, Bertrando de Vassin hac milite, qui transfretavit, Vincencio presbitero quondam, cujus cognomen ignorat, et Humbando lo Berroyer serviente, defuncto, in hunc modum:  
[...]

**Procès des Templiers, tome II, page 302**

Dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Foresta juxta Agirandam

Lemovicensis diocesis, per fratrem Raymundum de Vassignac nunc preceptorem de Belda, sex anni vel circa sunt elapsi, presentibus fratribus Hugone de la Depere et Ymbaudo Berruer dicti ordinis, et quibusdam aliis qui sunt mortui.

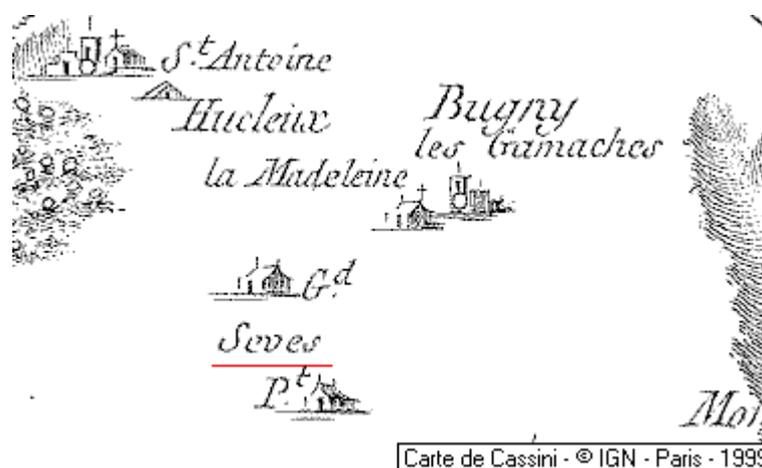
Sources: *Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

Top

## Grand-Selve (80)

Maison du Temple de Grand-Selve

*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Canton: Gamaches: 80*



*Localisation: Maison du Temple de Grand-Selve*

Grand-Selve ou Grosse oeuvre, par corruption pour Grosseuve, en latin « grandis silva, grosso, silva » d'où Grosselve et par la vocalisation de Grosseuve, devenu Grosse-oeuvre, sur lequel on a fait « Grossum opus. »

Nous ne connaissons l'existence de cette maison du Temple, que par le procès des Templiers, et par le procès de Poitiers, publié par Schottmuller.

Un certain Gilles de Rotangy (1), prêtre du Temple, dit dans sa déposition avoir assisté à la réception d'un écossais, Jean de « Sotton »; réception qui fut faite vers 1296 par Jean de Villeneuve « Nova-villa » (2), frère sergent, précepteur du Temple en Ponthieu, dans la chapelle de la maison de Grand-Selve, en présence de Pierre de « Limécourt », précepteur de la maison, à ce qu'il croit, de Raoul L'Anglois, qui avait été mercier avant d'être Templier et qui était alors précepteur de la maison d'Oisemont, et du frère Pierre

« Poyle-Castel », laboureur de la maison de Grand-Selve.

*1. Rotangy: Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Crèvecœur-le-Grand - 60*

*2. Est-ce Villeneuve, Neuville ou Neuveville ?*

### « Procès des Templiers, tome II, page 133 »

Fratres Templi in Anglia deputatos, quod inquirerent cum eo de recepzione fratris Johannis de Scot, dicti de Sotton Anglici, qui dicebatur fuisse receptus in Pontivo apud Grandem Silvam, quam iidem inquisitores vocant Grossum opus. Per quem quidem Egidium fuit responsum, in virtute juramenti prestiti per eundem, se adfuisse recepioni dicti fratris Johannis, sunt circiter XV anni, et fuit receptus per fratrem Johannem de Nova Villa servientem quondam, tunc preceptorem ballivie de Pontivo, circa horam prandii, in capella dicte domus de Grandi Silva, presentibus fratribus Petro de Limecuria quondam preceptore dicte domus, ut ei videtur, et Radulpho Anglici, qui fuerat mercerius ante ingressum ordinis, preceptore tunc domus Oysimont Ambianensis diocesis, et quodam alio fratre agricola dicte domus de Grandi Silva, de cujus nomine et cognomine non recordatur, sed vulgariter vocabatur Petrus Poyle-Castel, defunctis[...]

Le dernier précepteur de cette maison fut Jean de Sarnois (3). Il déposa le 1er juillet 1308, qu'il était depuis environ 18 ans dans l'Ordre du Temple, mais il fut bien neuf ans outre mer, sans doute à Chypre.

*3. Sarnois: Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Grandvilliers - 60*

Un Templier, dont nous avons déjà parlé, Guillaume « Haynues », frère serviente, qui était claviger du Temple de Campagne, en 1307, avait été reçu, en 1301, par le précepteur du Ponthieu, Guérin de Grandvilliers, dans la maison de « Grandsueuvre », c'est-à-dire de Grand-Selve, en présence du précepteur et du chapelain du Temple d'Oisemont.

Le Livre vert (au f° 21) oublie de dire que Grand-Selve avait appartenu au Temple, avant de devenir la propriété des Hospitaliers; il est fait mention de la chapelle de la maison et d'une autre au « Saucoy de lez Gamaches »

Nous n'avons trouvé cette localité, ni dans Cassini, ni sur la carte de l'Etat-major.

Au XVe siècle, cette chapelle s'appelait « la chapelle de l'Aunoy du Temple », et il est dit dans un registre S 5558, visite prieurale de 1495, f° 42 v<sup>o</sup>) que la chapelle: « a esté refaictte et rédiflié, où n'a ne maison ni habitation. »

Le domaine se composait, en 1373, de 500 journaux de terre, sur lesquels 300 de

labourables, et rapportant 18 deniers par journal, ce qui ne faisait pas 23 livres. Il y avait en outre des dîmes en nature, de la valeur de 34 livres, plus de cent sous de cens, 16 journaux de bois pour l'usage de la maison, et d'autres menus revenus. Le revenu total était de 63 livres, mais les charges surmontaient les recettes, du moins à cette époque du XIVe siècle.

E. Mannier nous apprend que cette maison eut beaucoup à souffrir des guerres du XIVe siècle, et qu'en 1375 elle avait besoin de grandes réparations. Pour se procurer le moyen de les faire, le commandeur avait dû vendre les deux cloches qui se trouvaient dans la chapelle. Cette chapelle, du moins au XVe siècle, était dédiée à Notre-Dame.

### **Ruines de cette maison du Temple**

Il y avait encore en 1858, à Grandselve, des ruines; entre autres la chapelle et des soubassements de murailles, en grés.

La chapelle se trouve au premier étage, et a la forme rectangulaire, le chevet étant polygonal et formé de trois pans coupés. Elle est dans un tel état de délabrement, qu'il est difficile de lui assigner une époque. Il ne faut pas oublier, du reste, que déjà en 1495 elle passait pour avoir été refaite et réédifiée. D'après les quelques fragments de colonnes qui subsistent, on pourrait peut-être assigner comme date à cette chapelle du Temple, le milieu du XIIIe siècle. Peut-on induire de là que les chapelles du Temple, dans les campagnes, n'avaient pas de forme caractéristique, et que la forme ronde ou polygonale était réservée pour celles des villes, comme Laon et Metz - C'est peut-être bien osé.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

## **Hainneville (80)**

Domaine du Temple de Hainneville

*Département: Somme, Arrondissement: Montdidier, Canton: Ailly-sur-Noye, Commune: Louvrechy - 80*



Carte de Cassini - © IGN - Paris - 1999

Sources: *Domaine du Temple de Hainneville*

Il y avait autrefois dans cette paroisse une maison de Templiers qui, d'après le Livre-Vert des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, est devenue un membre de la Maison du Temple de la **Druelle**. Il ne paraît pas qu'il y ait eu jamais de chapelle.

« Après dudit lieu de la Druelle, souloit avoir ung hospital, nommé Heinoville, et y souloit avoir maison comme appert par les ruynes, où la commanderie prent de cens V à VI livres, et VI à VII septiers d'avoine » (Visite de 1495)

La maison d'Hainneville n'existait plus, comme on le voit, à la fin du XVe siècle; et ses revenus avaient été réunis à la maison de la Druelle.

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

## Hallencourt (80)

Domaine du Temple d'Hallencourt

*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Canton: Hallencourt - 80*



Carte de Cassini - © IGN - Paris - 1999

Localisation: *Domaine du Temple d'Hallencourt*

Amicie de Breteuil, le même jour, y ajouta, le bois de Hallencourt, sous la réserve du droit d'usage accordé aux religieuses de Bellefontaine par Catherine, sa mère.

En 1226, après la mort de Gautier de Risnel, le châtelain de Breteuil fut Raoul qui fit aussi en septembre 1226, aux Templiers une donation confirmée dans le même mois par Amicie de Breteuil, veuve de Gautier de Risnel (Galterus de Risnel).

*Originale Archives Nationales. S. 5215. Extrait des Seigneurs de Breteuil, par M. de Dion.*

*Sources: Nouvelle histoire de Breteuil-en-Beauvaisis ou Breteuil-sur-Noye et de ses antiques relations avec les villages environnants, par l'abbé C.-A. Baticle. - Imprimerie de D. Pere (Beauvais) - 1891*

Top

## Héricourt (80)

Maison du Temple de Héricourt

*Département: Pas-de-Calais, Arrondissement: Arras, Canton: Saint-Pol-sur-Ternoise - 62*



*Localisation: Maison du Temple de Héricourt*

Les Templiers avaient en ce village une Maison avec chapelle. Il y eut des réceptions faites dans cette chapelle.

Le dernier précepteur du Temple d'Héricourt, au diocèse de Cambrai, fut reçu également à Paris, mais par frère Pierre Normand ou Le Normand, chevalier, alors précepteur du Laonnais « de Laudinesio » c'était vers 1287, en la chapelle de Saint-Blaise du Temple de Paris « in capella Sancti Blasii domus Templi Parisius », et en présence du frère chevalier Gautier « d'Esta. »

Le Temple d'Héricourt avait des bâtiments, une chapelle, des terres, des bois, rentes et cens. Il avait aussi une possession connue sous le nom de « Ferme de Belle-Eglise »

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

## Procès des Templiers, tome I, page 410

Post hec, die Lune sequenti, que fuit XVIII dicti mensis Januarii, fuit adductus ad presenciam dictorum dominorum commissariorum, in domo predicta, frater Addam de Vollencourt preceptor de Anricuria Cameracensis diocesis, miles, testis suprajuratus, ut deponeret dictum suum, non defferens mantellum ordinis, quia dimiserat eum ante capcionem suam, cum audivisset alios esse captos, et fecerat sibi radi barbam, existens in Imperio, ut liberius et secrecius ire posset quo vellet, et erat etatis XL annorum et ultra, ut dixit, et fuit inquisitum cum eo per dominum episcopum Parisiensem, et absolutus et reconciliatus per eum; lectis autem et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit ad eos, protestacione supra cum juravit facta per eum de non recedendo a prima confessione sua repetita; et primo ad primos IIIlor in hunc modum, videlicet se recepisse unum in fratrem dicti ordinis, et vidit aliquos alios recipi, et nunquam vidit nec scivit quod fierent vel dicerentur contenta in articulis supradictis; verumptamen quando ipse fuit receptus per fratrem Petrum Normani, quondam militem, tunc preceptorem de Laudinesio, in capella sancti Blasii domus Templi Parisius, in proximo instanti Quadragessima erunt circiter XXIIIlor anni, presentibus fratre Galtero d'Esta, quondam milite, et quibusdam aliis fratribus, de quorum nominibus non recordatur; fuit adductus ad presenciam dicti receptoris, multis nobilibus de parentela sua extra remanentibus, et peciit panem et aquam et societatem ordinis, et dixit quod volebat esse servus, esclavus ordinis, et dictus receptor dixit quod grandem rem petebat et quod bene deliberaret, quia oporteret eum dimittere propriam voluntatem propter alienam, et esurire quando vellet comedere, et multa aspera pati; et cum ipse respondisset quod omnia supportaret...

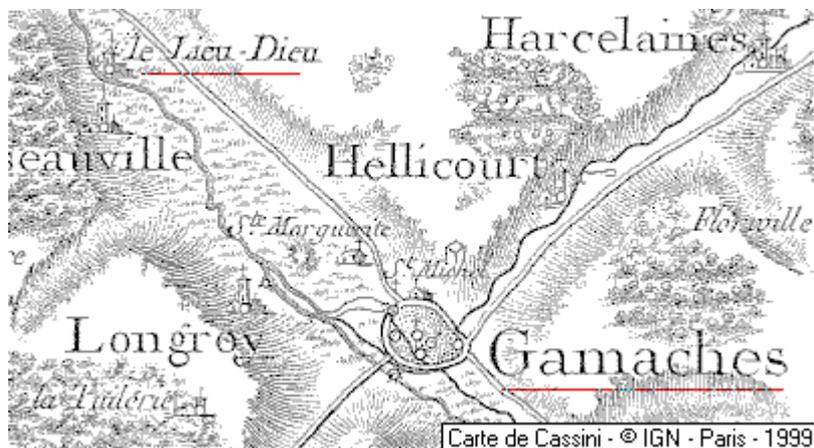
*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.*

Top

## Lannoy-le-Temple (80)

Chapelle du Temple de Lannoy-le-Temple

*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Canton: Gamaches - 80*



*Localisation: Chapelle du Temple de Lannoy-le-Temple*

C'était un ancien membre de la Maison de Grand-Selve. La chapelle qu'on voyait à Lannoy à la fin du XVe siècle était tout ce qui restait de la maison de Lannoy-le-Temple qui existait autrefois entre l'abbaye du Lieu-Dieu et Gamaches.

Cette chapelle disparut à son tour. Elle se trouvait dans une prairie, de la contenance de vingt-un journaux, qu'on nommait les Marais de Notre-Dame, et qui aboutissaient à la rivière.

Cette prairie fut réunie au domaine de Grand-Selve après la démolition de la chapelle, dont les messes à décharger continuèrent à se dire dans la chapelle de Grand-Selve. Les messes réunies de ces deux chapelles étaient de cent quatre par an. Elles étaient dites, en 1783, moitié par le curé de Gonnevillle, et moitié par le vicaire de Lincheux.

*Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

## **Lihons** (80)

Maison du Temple de Lihons

*Département: Somme, arrondissement de Péronne, canton de Chaulnes - 80*



*Localisation: Maison du Temple de Lihons*

Il est certain que les Templiers ont eu une maison à Lihons, non pas seulement une grange pour y mettre les redevances en nature, mais une maison d'une certaine importance.

En effet, dans un bail daté du 13 février 1368-1369, il est question de la maison et hôtel de Lihons, appelée la maison du Temple. Cent ans plus tard, cette maison était en ruines ; malgré cela, elle n'en fut pas moins donnée à bail, avec les terres et dîmes qui en dépendaient.

Nous pensons même que cet hôtel du Temple avait sa chapelle ; un certain Simon de Lihons, ayant été reçu frère du Temple, dans la chapelle de la maison.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

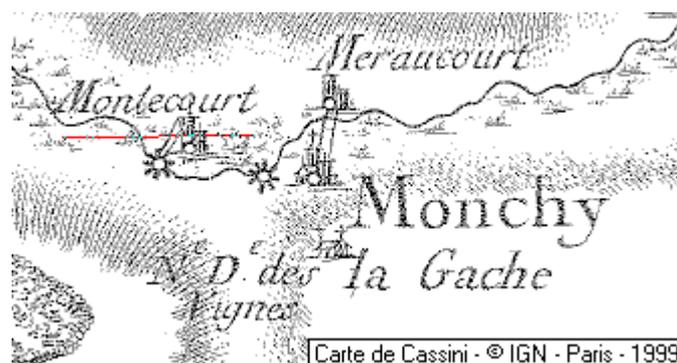
Top

## Montecourt (80)

Maison du Temple de Montécourt

*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Ham, Commune: Monchy-Lagache*

- 80



Le procès des Templiers fait mention d'une maison du Temple à Montécourt. Cette commanderie fut même d'une certaine importance. Nous avons aux Archives nationales quelques actes qui se rapportent, selon toute vraisemblance, à cette Maison.

Montécourt peut être compté au nombre des plus anciennes possessions du Temple; son origine paraît remonter au milieu du XIIe siècle.

En effet, une bulle du pape Eugène III, datée du 11 novembre, 1150 ou 1151, confirme la donation faite aux Templiers (de Vermandois), par feu noble homme Simon, de tout ce qu'il possédait à Montécourt (maison, vigne, moulin, prés, hôtes, cens etc.), d'une maison à Ham, et de tout ce qu'il tenait en fief d'Eudes de Ham.

Cette pieuse donation fut confirmée par le roi Louis VII, en 1155.

Un acte émané d'A., de Coulours, précepteur du Temple en France, c'est-à-dire dans la province de France, mais qui ne se rapporte qu'indirectement aux Templiers, nous apprend que Monchy faisait partie du fief des Templiers (janvier 1220-1221).

En 1227 Eudes de Coudun, chevalier, vendait aux Templiers dix journaux de prés, sis sous sa tour de Monchy. Il est vrai d'ajouter que sur ces 10 journaux, il avait distrahit 35 verges qu'il avait données, dans une pieuse intention, aux mêmes frères du Temple.

Cette même année, Gilles de « Marchars » avait vendu au Temple sa dîme de Tertry.

Les Templiers de Montécourt avaient en outre des biens à Quivières, comme le constate un accord survenu en mars 1250 entre Daniel, recteur des maisons du Temple en Vermandois et Marie de Moy, fille d'Eudes de Ham cité précédemment, accord par lequel la noble dame reconnaissait n'avoir aucun droit au revenu dit « sommage », qu'elle prétendait avoir sur deux hostises à Quivières, et que Jean et Eudes du Four tenaient du Temple.

Nous compléterons ces quelques renseignements, à l'aide du Procès des Templiers. Et d'abord, cette maison du Temple avait sa chapelle, comme la plupart des commanderies.

Il se peut que Montécourt ait été chef de baillie, le précepteur de cette baillie étant d'ailleurs soumis à celui du Vermandois. En effet un Templier, frère Albert de « Rumercourt » prêtre, dit dans sa déposition avoir été reçu en 1305 à Montécourt, par le frère Gilles de Chivres, chevalier, sur l'ordre d'un autre chevalier du Temple, Robert de Sarnois, précepteur de la baillie de Montécourt. Le même avait assisté à une réception faite par le précepteur de la baillie de Vermandois, Eudes, c'est-à-dire entre 1305 et le mois d'octobre 1307.

Un autre Templier, Pierre de Grez, frère sergent, avait été reçu en 1304 environ dans la chapelle de la maison, par Guérin de Grandvilliers, précepteur du Ponthieu, en présence de Robert de Sarnois, précepteur de Montécourt. Robert était-il simplement précepteur de cette commanderie, ou bien était-il précepteur de la baillie du même nom ? Nous l'ignorons.

A la même époque, le sénéchal de la maison était Jean de Pont-l'Evêque, qui n'était dans l'Ordre que depuis l'année 1301.

Enfin, un certain Pierre de Bouillancourt, frère sergent du Temple, successivement clavier des maisons du Temple d'Aimont et du Bois près Libermont, avait été reçu dans la chapelle de Montécourt, par le frère Robert de Beauvais, prêtre, précepteur du Ponthieu, en 1305 environ.

La Commanderie de Montécourt étant déjà en ruines au XVe siècle, il n'est pas étonnant qu'il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui. Il est dit en effet dans le rapport d'une visite prieurale faite en 1495 sous les Hospitaliers, qu'il y a à Montécourt: « une chapelle fondée de Saint-Jehan-du-Temple, chargée de 3 messes la semaine; et une grande maison fort ancienne et desmyte par les guerres, tant des Angloys comme de Mgr de Bourgogne. »

Cependant l'abbé De Cagny dit qu'il y a 26 ans, on voyait encore des restes de la maison et surtout une grande et belle église. C'était un monument d'architecture ogivale, en beau grès. La tour du clocher n'avait été conservée qu'à la hauteur du bâtiment et renfermait un escalier assez remarquable; il y avait aussi des souterrains considérables. Le même auteur nous apprend que cette maison avait plus de 100 journaux de terre (ce qui doit être bien au-dessous de la vérité), et que l'habitation s'étendait du haut de la côte, jusqu'aux bords de la rivière l'Omignon. Même, elle aurait communiqué par une

chaussée solide avec le château de Monchy, qui s'élevait de l'autre côté de l'Omignon.

### Précepteur de Montécourt.

En 1304-1305. - Robert de Sarnois, chevalier.

Sénéchal de la maison, Entre 1301 et octobre 1307. - Jean de Pont-l'Evêque.

Prêtre de la maison, Vers 1304. - Herbert.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

## Mouflières (80)

Maison du Temple de La Mouflières

*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, canton: Oisemont, Commune: Bouillancourt-en-Séry - 80*



*Localisation: Maison du Temple de La Mouflières*

L'origine de cette maison du Temple remonte au XIIe siècle. Il paraît que les Templiers, avant de se fixer en cet endroit, se seraient établis à « Busménard. ».

Nous lisons, en effet, dans M. Darsy, que « **Busménard** » autrefois appelé « Rohastre », avait été donné au Temple par Anselme de Cayeux, avant 1164. Les frères du Temple auraient fait abandon de la dîme des moissons à l'abbaye de Sery, ce que Jean, comte de Ponthieu, aurait confirmé en 1176.

Toujours d'après M. Darsy, la ferme et le domaine de « Rohastre » auraient été cédés à l'abbaye par les Templiers, au temps de Baudouin de « Gant », maître des maisons du Temple au diocèse d'Amiens, en échange de la ferme de Mouflières, et d'une terre à Villeroy. Thibaud, évêque d'Amiens, aurait confirmé cet échange (28 mars 1185-86).

Ce qui semble confirmer l'assertion de M. Darsy, c'est qu'en 1185 Guillaume de Cayeux

reconnut à la maison de « Rohastre » le droit de prendre le bois mort dans le bois de Sery, comme les frères du Temple en avaient l'habitude.

Pour résumer, la maison du Temple de Mouflières daterait de l'an 1184 ou 1185, et les frères du Temple de la maison de « Rohastre (Busménard) » y auraient trouvé asile.

Quant à Mouflières, nous ne connaissons son existence que par le procès des Templiers. En effet, le mercredi 3 février 1311, un frère sergent du Temple, Jean de Grez, qui comparait enfin devant ses juges, après trois ans passés de captivité, déclarait avoir été reçu, en l'an 1280, dans la chapelle du Temple de Mouflières, par le chevalier du Temple, Hervé de Villepreux, précepteur du Ponthieu, en présence d'Henri de Gamaches, chapelain, curé d'Oisemont, et du précepteur de Mouflières, Arnoul de Guise, frère sergent.

Ce même Arnoul était encore précepteur de la maison vers 1290, car Jean de Grez avait assisté, il y avait plus de vingt ans, à la réception d'Etienne, écuyer d'Arnoul, dans la chapelle de Mouflières; réception qui avait été faite par Arnoul. On sait que les précepteurs des maisons pouvaient avoir un écuyer. A cette époque Jean de Grez était sénéchal de la maison.

Le chapelain d'Oisemont, Gilles de Rotangy, présida, lui aussi, à la réception dans le Temple, et à Mouflières, d'un certain Nicolas de Bornel; c'était en 1305 ou environ, et sur l'ordre de Robert de Beauvais, qui était alors précepteur du Temple en Ponthieu.

En 1273, la maison de Mouflières était devenue une maison d'Hospitaliers pour les Pèlerins, et le centre d'une petite baillie; la chapelle existait encore.

Ses revenus étaient, à cette époque, de 115 livres parisis, qui pouvaient se décomposer ainsi: 4 livres de cens et rentes; 75 livres, produit de 500 journaux de terre, chaque journal ne rapportant que 3 sous; les dîmes en nature de Mouflières et de Lignièrès, avaient été affermées pour 28 livres; il y avait encore d'autres dîmes, de la valeur de 23 livres. La cure de Mouflières était desservie par l'Hôpital, et il y a tout lieu de supposer que le chapelain du Temple en avait eu jadis le soin, comme nous l'avons vu à Oisemont.

*La visite prieurale faite sous les Hospitaliers, en 1495, ne parle pas de la chapelle du Temple, qui n'existait déjà plus, sans doute « membre de Mouflières où quel a église parrochiale et une ferme où a maison, granges et estables. »*

Pour ce qui est des charges de la maison elles étaient assez minimales.

## Précepteur de Mouflières

En 1280 - et encore vers 1290 - Arnoul de Guise, frère sergent, auparavant précepteur d'Oisemont.

## Sénéchal.

Vers 1290. - Jean de Grez, frère sergent.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

## Nesle (80)

Domaine du Temple à Nesle

*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Ham - 80*



*Localisation: Domaine du Temple à Nesle*

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les Templiers aient eu quelque habitation en la ville de Nesle. L'abbé De Cagny, après Colliette, désigne la paroisse de Saint-Léonard de Nesle et Morlemont. Ce village se trouve aux portes de Nesle, comme ayant appartenu au Temple ; l'église serait un reste de la chapelle du Temple.

Le même auteur ajoute que, selon toute vraisemblance, les seigneurs de Nesle avaient fondé près de leur ville, deux postes de Templiers, l'un au lieu dit « Frémont », l'autre au midi, au « château Boisset. »

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

**Oisemont** (80)

## Maison du Temple d'Oisemont

*Département: Somme, Arrondissement et Canton : Amiens - 80*



*Localisation: Maison du Temple d'Oisemont*

Cette commanderie fut l'une des plus importantes du Ponthieu, sans doute même, dans les derniers temps, était-elle le centre, le chef-lieu d'une petite baillie du Temple. Malheureusement les archives de la maison ne nous sont pas parvenues.

Sa fondation remonte certainement au XII<sup>e</sup> siècle, car il est fait mention dans une donation du comte de Ponthieu, datée de l'an 1205, du précepteur, le frère Richard. Nous savons que le même était encore précepteur en 1209, et qu'il se trouvait alors momentanément à Sériel.

Un accord survenu, en 1284, entre l'abbaye de Saint-Valéry et la maison d'Oisemont nous apprend que les Templiers avaient acquis, puis acensé, dans ces trente dernières années, des terres dans le territoire de la **Neuville-au-Bois** (*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Canton: Poix-de-Picardie - 80*).

L'abbé de Saint-Valery prétendait que ces terres étaient de sa mouvance à titre de fiefs ou d'arrière-fiefs; la commanderie, au contraire, disait les avoir acquises légitimement, et en avoir payé l'amortissement au feu sire de Long. Néanmoins l'abbé les avait fait saisir et le différend, qui en était résulté, avait été porté devant le Parlement.

Enfin les Templiers furent remis en possession de ces terres, de la contenance de 22 journaux, avec tous droits de justice ou autres, mais à la charge de payer chaque année aux moines de Saint-Valery, en leur maison de Citerne, une livre de poivre et autant à l'élection de chaque nouvel abbé.

Ajoutons à ces quelques détails que la maison d'Oisemont avait, en 1301, le patronage de la paroisse Saint-Martin d'Oisemont et de celle de **Vaux** (*Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Canton: Gamaches, Commune: Vaux-Marquenneville - 80*) ; le

chapelain du Temple était en même temps curé de ces deux paroisses.

Dans le procès des Templiers, il est fait mention plusieurs fois de la maison d'Oisemont, ce qui prouve que cette antique demeure du Temple était alors en pleine activité.

C'est d'abord, un frère sergent du Temple, Mathieu de Tilloy, qui était entré jeune dans la milice et qui avait blanchi sous le harnois. D'après sa déposition, il avait été reçu par Hervé de Villepreux, précepteur du Temple en Ponthieu, dans la chapelle du Temple d'Oisemont, en l'an 1277 environ, et en présence d'Arnoul de Guise, frère sergent, précepteur d'Oisemont, et d'Henri de Gamaches, prêtre du Temple.

Mathieu était encore à Oisemont aux environs de l'an 1285 ; il avait même assisté à la réception d'un certain Raoul de Fresnoy, par Philippe des Hayes, précepteur du Temple en Ponthieu. C'était au mois de janvier 1311 que Mathieu avait fait cette déposition et Raoul de Fresnoy comptait déjà parmi les victimes du Temple, car il avait été brûlé à Paris.

En 1302 un frère sergent, du nom de Philippe, aurait été reçu par Jean de Sarnois, précepteur de la maison, en présence du frère Gilles de Rotangy, chapelain curé, et de Nicolas de la Celle, précepteur d'Oisemont. Or il y a ici une erreur, Jean de Sarnois n'était pas précepteur d'Oisemont, mais de Grand-Selve.

Dans sa déposition, Beaudoin de Saint-Just déclara, qu'étant précepteur de la baillie de Ponthieu, il avait reçu en la maison d'Oisemont, le 25 décembre 1305, un certain Michel Musset en présence des frères Gilles de Rotangy et Raoul de Fresnoy déjà cités.

Le 6 janvier 1307, c'est-à-dire l'année même de la chute du Temple, Baudoin avait encore présidé à la réception d'un frère Jean de « Rizaval », en présence d'un prêtre, Thomas de Janville, qui avait été clavier de la maison de Forest.

Nous croyons cependant que le précepteur du Ponthieu, Baudoin de Saint-Just, assista à la réception de Michel Musset, plutôt qu'il ne le reçut, car le chapelain d'Oisemont, Gilles de Rotangy, déposa également, lors de son interrogatoire, avoir reçu comme frère sergent du Temple, ce même Michel Musset, qui fut trésorier de la maison; et cela en présence du précepteur du Ponthieu, et d'un humble frère du Temple, chargé du soin des champs et de la commanderie.

Enfin nous savons par la déposition de Guillaume de la Place, frère sergent, qu'il était précepteur d'Oisemont au moment de la catastrophe de l'Ordre.

Nous avons dit que Nicolas de la Celle était précepteur de la maison vers 1302; il avait eu sans doute pour prédécesseur Jean de Crèvecoeur, qui est qualifié tel pour les années 1301, et 1302.

Nous savons aussi que des chapitres, d'une importance relative il est vrai, furent tenus à Oisemont; car Jean « Peynet » prêtre du Temple, parle, dans sa déposition, d'un chapitre tenu en la maison par Robert de Beauvais, alors précepteur du Ponthieu, vers 1304 ou 1305.

### **Précepteurs de la maison du Temple d'Oisemont.**

1205-1209. - Richard.

Vers 1277. - Arnould de Guise.

1296. - Raoul l'Anglois.

Vers 1301 et 1302. - Jean de Crèvecoeur.

1302 ou 1303. - Nicolas de la Celle.

1305-1307. - Guillaume de la Place, dernier précepteur de la maison du Temple.

### **Chapelains et curés d'Oisemont.**

Vers 1277-1280. - Henri de Gamaches.

Vers 1300. - Pierre Mignet (15).

Vers 1302 et postea. - Gilles de Rotangy, dernier chapelain de la maison.

### **Trésorier de la maison.**

Vers 1306-1307. - Michel Musset.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

### **Maison du Temple d'Oisemont sous les Hospitaliers**

Après la chute du Temple, la maison d'Oisemont devint la propriété de l'Ordre de l'Hôpital. Elle devint même, d'après le Livre vert, chef de baillie, et le chapelain était en même temps curé d'Oisemont, comme jadis sous les Templiers.

En 1373, les revenus de cette commanderie se composaient de 67 livres que rapportaient 450 journaux de terre ; de redevances en nature, du prix de 23 livres ; de 28 livres, pour la halle et la vicomté d'Oisemont, le revenu du four étant compris dans cette somme.

Il y avait de plus deux moulins, l'un à vent, l'autre à eau, qui rapportaient 16 livres ; sans

compter des dîmes en nature, du prix de 34 livres.

La maison n'avait de bois que pour son usage seulement.

Il y avait encore d'autres revenus, sans que nous puissions dire précisément si ces rentes avaient appartenu jadis à la maison d'Oisemont, ou aux Maisons du Temple de La **Mouflières**, de La **Rosière** (commune de Neuville-Coppegueule), etc.

Ainsi le travers de **Senarpont** rapportait 4 livres.

Le Temple avait à **Rambures**, deux mesures acensées pour 6 sous.

A **Vismes**, 45 sous de cens.

A **Biencourt**.

A **Frettemeule**.

A **Cérisy**, 4 livres,

A **Fontaine-le-Sec**, 6 muids de grain.

La chapelle de cette localité était alors desservie par les Hospitaliers. Peut-être l'avait-elle été jadis par le Temple ?

A Vaux, la maison d'Oisemont percevait une quinzaine de livres, soit en dîmes, soit en cens.

Les Hospitaliers percevaient encore, à Cannessières, 25 livres en rentes ou en dîmes, et 18 livres de rente, à la Neuville-au-Bois.

Le revenu total de la maison d'Oisemont, en 1373, était supérieur à 330 livres ; mais il y avait des charges très considérables puisqu'elles dépassaient les recettes.

C'est qu'en effet, Oisemont avait beaucoup souffert des guerres du XIV<sup>e</sup> siècle et le Livre vert (13) nous apprend que la maison et la ville d'Oisemont furent brûlées deux fois par les ennemis, une première fois par le roi d'Angleterre, avant sa victoire de Crécy (1346) et une seconde fois par le duc de Lancastre « Lenclatre » en 1370.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

## **Maison du Temple d'Oisemont**

Cet ordre célèbre possédait quatre établissements dans le Ponthieu ; à Waben, en 1228, à Abbeville, à Oisemont et à Domart où leur maison subsiste encore. On ne sait rien de ce qui concerne la maison de Waben. Quant aux Templiers de Domart, ils furent condamnés à mort après avoir été longtemps captifs dans les cachots de Picquigny.

La maison des Templiers d'Abbeville était située dans le faubourg de Thuison. Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, acheta, en 1300, cette maison au grand maître

de l'Ordre pour y placer des chartreux. Les Templiers avaient en outre, dans les murs d'Abbeville, deux vastes bâtiments:

L'un, dont on voyait encore quelques restes il y a peu d'années, dans l'auberge de la Fleur de Lis, était situé à l'entrée de la rue des Teinturiers.

L'autre, nommé successivement Maison du Temple, l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem, et en dernier lieu Commanderie, existait près de la porte Comtesse.

« Le premier, dit le P. Ignace, servait pour blanchir leurs habits et leur linge, le second pour recevoir leur revenu. »

Les Templiers, au nombre de douze, habitaient un de ces bâtiments lorsqu'ils furent arrêtés, en 1307, par ordre du roi de France. On ne connaît ni les noms, ni les aveux de ces douze chevaliers, ni la nature des crimes dont on les accusait. Tout ce que nous savons, c'est que trois d'entre eux furent brûlés au milieu du Marché au Blé, et les autres conduits dans les cachots de Paris.

On trouve dans la publication de M. Michelet, relative aux Templiers (1), des détails complètement ignorés jusqu'à ce jour, et oubliés sur les lieux mêmes, qui se rattachent à l'instruction dirigée contre les chevaliers d'Oisemont.

*1. Procès des Templiers, tome I, page 359, des documents inédits publiés par le gouvernement.*

L'un des témoins, Mathieu de Tilloy, rapporte les diverses circonstances qui avaient lieu lors de la réception d'un Templier dans cette maison.

Après avoir sollicité pendant deux ans son entrée dans l'Ordre, Mathieu de Tilloy avait enfin été déclaré admissible. Au moment de sa réception, il avait demandé à genoux qu'on lui accordât le pain et l'eau, et la faveur de partager la société des frères et le pauvre vêtement de leur maison. On lui dit de bien réfléchir à sa demande, et on lui fit observer que, lorsqu'il vivait de la vie du siècle, il pouvait aller où il voulait, dormir et veiller quand bon lui semblait ; mais qu'une fois entré dans l'ordre du Temple il perdrait cette liberté.

Ce qui l'avait séduit peut-être c'était d'avoir vu les chevaliers revêtus d'habits somptueux, et montés sur de beaux chevaux, mais qu'il ne serait pas toujours libre d'avoir des chevaux pareils, et d'aussi beaux vêtements.

— Le novice répondit qu'il se contenterait de ce que Dieu voudrait bien lui donner.

— Après quelques autres demandes, on lui fit jurer sur le missel, avant de lui conférer le manteau, qu'il observerait les lois de la chasteté, qu'il vivrait sans avoir rien en propre,

qu'il obéirait à tous les statuts de l'ordre, et que si Dieu lui faisait la grâce de l'appeler à quelques fonctions élevées, il entretiendrait les églises et les luminaires dans un état convenable ; qu'il ferait les aumônes voulues, et qu'il accomplirait tous les devoirs de l'hospitalité, selon le rang des personnes.

Ces formalités remplies, on lui donna le manteau, et il le revêtit en disant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen ; » et il lui fut répondu : « Nous te recevons et t'associons, et nous admettons, toi, ton père et ta mère et tes autres parents aux bénéfices de l'ordre en France et au-delà de la mer. »

— On lui ordonna ensuite d'embrasser les frères qui étaient présents ; de s'asseoir et d'écouter les instructions, et on lui dit entre autres que partout où il se trouverait il ait à s'informer auprès des plus anciens de l'ordre des usages et des devoirs ; que tous les vœux qu'il avait faits jusqu'à présent étaient annulés, à l'exception toutefois du pèlerinage de la Terre-Sainte, et qu'il devait accomplir ce pèlerinage pour recouvrer le royaume de Jérusalem. Il lui fut dit également qu'il ait à s'abstenir de tout débat et de toute lutte avec ses frères, et que s'il les frappait de manière à les forcer à remuer les deux pieds ou à déchirer son manteau, il serait à la miséricorde des chevaliers de l'ordre ; que s'il sortait de la maison par dessus les murs et non par la porte, il perdrait son manteau ; que s'il jetait par dessus les murs quelque objet appartenant à l'ordre, il serait puni comme voleur.

— Le témoin ajouta qu'aussitôt après sa réception trois frères le conduisirent dans la chapelle dont ils fermèrent la porte, et le chevalier qui l'avait reçu lui dit : « Venez, vous m'avez promis de m'obéir, et vous êtes dans ma dépendance. »

— Ce chevalier prit ensuite une croix de bois qui était sur l'autel, et lui enjoignit de renier la figure du Christ.

Le témoin, tout effrayé, joignit les mains et dit : « Ha, sire, pour Dieu merci ! Et comment pourrais-je faire une pareille abomination ? »

— Le chevalier lui répondit : « Il faut obéir, car tu m'es soumis, et alors le témoin renia le Christ de bouche et non de cœur. On lui ordonna de cracher sur le crucifix, et il feignit de cracher. Pendant que toutes ces choses se passaient, le chevalier regardait souvent de tous côtés pour voir si on ne l'observait point ; et le témoin ajouta qu'il aurait tué, s'il l'avait pu et s'il l'avait osé, celui qui le soumettait à des cérémonies pareilles, et qu'il en ressentit une telle indignation qu'il en fut triste pendant tout un mois. Lorsqu'on lui demanda dans quel but ces cérémonies avaient eu lieu, il répondit qu'il pensait que c'était pour s'assurer de son entière soumission.

Les faits relatés par ce témoin étaient-ils exacts, et faut-il accepter comme un fait réel les sacrilèges qui sont imputés aux chevaliers d'Oisemont et à leurs malheureux frères

du reste de la France ?

Il en était sans doute de ces accusations comme de celles qui envoyaient au bûcher les magiciens et les sorciers (1).

*1. Parmi les chevaliers qui furent interrogés au temps de la condamnation on trouve Jean du Crotay.*

*Sources: Louandre, François-César, Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en 1789. Tome 2, page 456. Paris, Abbeville MDCCCXLV. - Bnf*

### **Procès des Templiers, tome I, page 359**

Eisdem die et loco fuit adductus ad presenciam eorumdem dominorum commissariorum frater Matheus de Tilleyo serviens, Ambianensis diocesis, testis supra juratus, ut deponeret dictum suum, etatis LXX annorum vel circa, non deferens mantellum ordinis, quia per servientes qui eum habuerunt in custodia fuerat sibi bis ablatum ; barbam autem fecerat sibi radi propter incomoditatem quam eam portandi habebat, et fuerat cum eo inquisitum Aurelianis per dominum episcopum Aurelianensem, et absolutus et reconciliatus per eum.

Lectis autem et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit ad eos, et primo ad primos IIII, ut sequitur, scilicet: quod ipse fuerat receptus in dicto ordine a fratre Arveo de villa Petrosa, quondam preceptore, tunc baillive de Pontivo Ambianensis diocesis, in capella domus Templi d'Oysemont ejusdem diocesis, post missam die Mercurii, post Quasimodo geniti proxima erunt circiter XXXIIII anni, presentibus fratribus Johanne de Renanvilla, Arnulpho de Guisa preceptore dicte domus d'Oysemont servientibus, et Anrico de Gamaches presbitero, jam dudum deffunctis, in hunc modum; nam cum instetisset per bienium per se et amicos suos quod reciperetur in dicto ordine, finaliter fuit in dicta capella, et, flexis genibus, peccavit pluribus vicibus et instanter quod pro Deo concederent sibi panem et aquam, societatem proborum virorum et pauperem vestitum domus.

### **Procès des Templiers, tome 2, page 311**

Item anno, indicione, mense, pontificatu, anno et loco predictis, vicesima quinta die octobris, in dicti inquisitoris, nostrum notariorum et infrascriptorum testium presencia personaliter constitutus frater Johannes de Crotay, etatis quinquaginta sex annorum, preceptor domus de Senevieres Meldensis diocesis, eodem modo de se et aliis dicere veritatem in causa fidei ; et requisitus de tempore et modo receptionis sue, dixit per juramentum suum quod XXVI anni sunt elapsi quod fuit receptus apud Montem Suessionensem, per fratrem Herveum de Villa Petrosa militem dicti ordinis, presentibus fratre Baldouino de Theri milite dicti ordinis, et quibusdam aliis de quorum nominibus non recolit.

## Procès des Templiers, tome 2, page 411

Item anno, indicione, pontificatu et die predictis, in dicti commissarii, nostrum notariorum et testium infrascriptorum presencia constitutus, juratus et requisitus eodem modo, frater Stephanus de Romania Remensis diocesis, quinquagenarius vel circa, claviger domus de Prunay dicti ordinis Templi, dixit per juramentum suum quod bene sunt XIX anni vel circa elapsi quod ipse fuit receptus in domo de Vifort juxta Castrum Tierrici, ballivie de Bria, per defunctum fratrem Nicolaum de Sancto Albano preceptorem tunc domus de Monte Suessionensi, de mandato fratris Arnulphi de Wisemale, et fuerunt presentes in recepzione sua frater Johannes de Crotay preceptor de Paci, frater Gerardus Agricola et frater Tierricus de Albigniaco preceptor predictae domus de Vifort, nec plures quod recolat.

*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.*

Top

### Peronne (80)

Domaine du Temple à Péronne

*Département: Somme, Arrondissement et Canton: Péronne - 80*



*Localisation: Domaine du Temple à Péronne*

Les Templiers eurent certainement des biens en la ville de Péronne, car un bail de l'an 1377 mentionne une maison avec cave et cellier, nommée « la maison du Temple. » Cette maison, qui appartenait alors aux Hospitaliers, était située devant l'église Saint-Fursy.

Elle existerait encore d'après l'abbé Gosselin. C'était, dit-il, une construction remarquable par ses belles dimensions et la richesse de son architecture.

D'après le même auteur, les Templiers auraient eu une autre maison, aujourd'hui la propriété de M. Moillet. Voici la description qu'en fait l'abbé Gosselin: « Les vastes caves qui règnent encore sous le principal corps de logis, indiquent bien, par leur ingénieuse disposition et leur solide appareil, une construction du moyen âge. »

Mais la partie la plus intéressante, c'est l'aile qui sert aujourd'hui de cuisine. Elle consiste en un bâtiment carré long, composé d'un rez-de-chaussée, éclairé d'un seul côté par des fenêtres étroites et carrées, et d'un étage qui ne semble pas faire partie de la construction primitive. Le rez-de-chaussée est voûté solidement en ogive. Au point d'intersection des nervures, qui sont supportées par des cul-de-lampe, se trouvent des clés peu ornementées. Il y a une immense cheminée, dont le manteau légèrement renflé est supporté par un arc très surbaissé et orné sur sa bordure de belles moulures du XIIIe siècle.

D'autre part, M. l'abbé De Cagny, nous apprend qu'on voit dans la collection du propriétaire (M. Moillet) un bas-relief en chêne provenant du Temple du Catelet, près Péronne. Il représente une descente de croix composée d'un groupe de 8 personnages, dont la raideur et la simplicité d'exécution rappellent suffisamment une oeuvre du moyen âge.

D'après la tradition, il y aurait eu une maison du Temple à **Etricourt** (*Somme, arrondissement: Péronne, canton: Combles*), au nord de Péronne, et l'église Saint-Michel de ce village serait un reste de la Commanderie.

Plus près de Péronne, au nord du village de **Rancourt** (*Somme, arrondissement: Péronne, canton: Combles*), l'on verrait aussi les vestiges d'un ancien établissement, que la tradition attribue aux Templiers.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

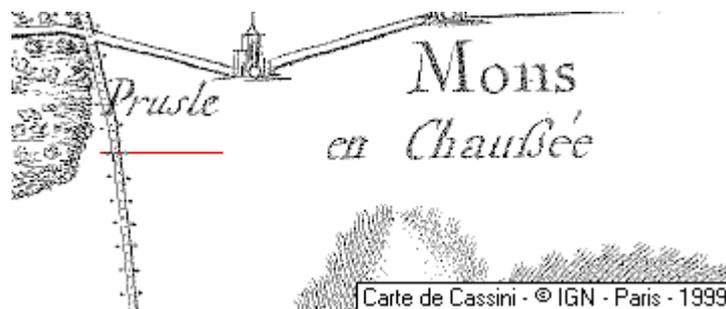
Top

## **Prusle** (80)

Domaine du Temple de Prusle

*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Péronne, Commune: Estrées-Mons*

- 80



Localisation: Domaine du Temple de Prusle

Les Templiers possédaient à Prusle une maison et 80 muids de terre. Ils les donnèrent en fief au commencement du XIIIe siècle; et le seigneur Raoul de Brocourt, qui les détenait en 1223, leur en rendit foi et hommage par un aveu daté du mois de février de la dite année.

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

## Roquemont (80)

Maison du Temple de Roquemont

*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Doullens, Commune: Longuevillette - 80*



Localisation: Maison du Temple de Roquemont

*Cette maison du Temple, dont il n'existe plus que quelques ruines, ne se trouve ni dans Cassini, ni dans la carte de l'Etat-major*

Dans son histoire de Doullens, Warmé dit que d'après la tradition, il y aurait eu des

Templiers à Longuevillette et qu'ils auraient été possesseurs de la ferme dite de Roquemont. Quelques vestiges de ce bâtiment, limité jadis par un fossé d'enceinte, subsisteraient même encore aujourd'hui.

La maison de Roquemont était entre Longuevillette et le bois de ce nom au XIIIe siècle.

Ayant trouvé, de notre côté, aux Archives nationales, plusieurs actes relatifs à une maison du Temple, qui devait se trouver dans cette partie du canton de Doullens, nous n'hésitons pas à affirmer l'existence de cette maison.

Un entre autres, daté de l'an 1205 porte même pour souscription: Actum apud ... mont domum templi... » Il est vrai qu'on pourrait aussi bien supposer que cet acte fut passé à Aimont, mais l'analyse, qui va suivre, de plusieurs autres documents ne permet guère d'en douter.

Il y eut donc une maison du Temple à Roquemont, maison fondée au XIIe siècle.

Par un acte daté du mois de février 1195-1196, nous apprenons, qu'à la suite d'un long différend survenu entre les Templiers et Herbert des Autheux, dont la veuve Ydore avait embrassé la cause, la dame des Autheux avait été excommuniée pour avoir contesté à ces religieux la quatrième partie du terroir de Longuevillette. Une composition eut lieu enfin entre elle et les Templiers, en présence du procureur ou précepteur du Temple pour la province de France, Pierre de « Moron. » Ydore, renonçant à ses prétentions, reconnut tenir dorénavant du Temple la terre contestée et lui devoir par an quatre muids de blé et deux d'avoine. Parmi les témoins à la rédaction de cet acte, figuraient, le précepteur du Temple en Ponthieu le frère Pierre, et deux Templiers de la maison d'Amiens, Reinaud de Gournay et Amaury de Saulty (2). Cet accord fut confirmé de nouveau, quelques années plus tard, en juin 1205, sans doute à la majorité de Robert des Autheux, fils d'Herbert.

*2. Saulty. - Pas-de-Calais arrondissement Saint-Pol, canton d'Avesnes-le-Comte - Les frères du Temple qui résidaient dans les grandes villes, comme Amiens, (l'acte en question émane de l'évêque de cette ville) avaient sans doute pour mission de veiller à la rédaction des actes qui concernaient l'Ordre, et de prendre les intérêts des Commanderies*

Nous voyons par cet acte que la maison de Roquemont avait une partie de la dîme du territoire de Longuevillette, et que cette dime était payée en nature.

Cet aveu de Robert des Autheux fut entouré d'une certaine solennité, car il fut fait en la maison de Roquemont, en présence du comte de Ponthieu, d'André de Coulours (3),

maître des maisons du Temple dans la province de France, et du frère Gui, oncle du comte de Ponthieu.

*3. Colours, sans doute Coulours. Département, Yonne: Arrondissement: Sens, Canton: Brienon-sur-Armançon - 89*

En 1230, deux frères, Roger Doisnel, chevalier, et Rainoul, avaient donné au Temple le champ des Autheux, le champ « Wace », deux boisseaux de froment, un quartier d'avoine et deux chapons ; de plus, Rainoul avait ajouté à cette donation, la moitié du champ de « Huverlant. »

Qu'advint-il de cette maison dans la seconde moitié du XIIIe siècle ? Nous l'ignorons. Existait-elle encore en 1307 ? Si, oui, elle a dû devenir la propriété des Hospitaliers de Fieffes (4).

*4. Fieffes. - Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Doullens, Commune: Fieffes-Montrelet - 80*

On lit dans le Livre vert, que les Hospitaliers devaient au seigneur des Autheux, un chapon et une paire d'éperons de fer doré; les éperons valant 15 sous.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

## Rosieres (Les) (80)

Maison du Temple Les Rosières

*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Poix-de-Picardie, Commune: Neuville-Coppegueule - 80*



*Localisation: Maison du Temple Les Rosières*

Nous pourrions répéter pour cette maison du Temple, ce que nous avons dit pour celle des Correaux ; nous ne la connaissons que par le procès des Templiers.

En effet, un frère sergent du Temple, Nicolas de Miannay (1), nous apprend qu'il fut reçu en 1300, par le précepteur du Ponthieu, en personne, Guérin de Granvilliers, dans une chambre de la maison de Rosière, et en présence de Jean de Mouflières, prêtre. Le précepteur du Ponthieu, présida encore à une réception, dans cette maison, en 1301.

*1. Miannay, Département: Somme, Arrondissement: Abbeville, Commune: Moyenneville - 80*

Le précepteur de Rosière, au moment de la chute du Temple, était Adam de Saint-Jean-en-Brocourt (2), qui avait été reçu dans la chapelle de la maison par Robert de Beauvais, en 1302, à la Noël, en présence de Jean le Camus, frère sergent, alors précepteur de cette maison.

*2. Saint-Jean-en-Brocourt, Département: Somme, Arrondissement: Amiens, canton: Hornoy - 80*

Enfin, Jean de Granvilliers, frère sergent, avait été reçu dans la chapelle du Temple de Rosière, en 1302 ou environ, par Jean de Crèvecoeur, précepteur d'Oisemont, sur l'ordre de Guérin de Grandvilliers, précepteur du Ponthieu, en présence du chapelain d'Oisemont, Gilles. Dans sa déposition, Jean parle du malheureux Lucas de Sarnois et de Clément de Grandvilliers, son parent, qui avaient été tous deux brûlés à Senlis.

### **Maison Les Rosières, après 1312**

Après la chute des Templiers, cette maison releva de la Commanderie des Hospitaliers de Saint-Mauvis (3): « le maison et les appendices de le Rosière, qui jadis fu du temple... et l'Aunoy de le Rosière, qui fu jadis du temple. »

*3. Saint-Maulvis, Département: Somme, Arrondissement: Amiens, canton: Oisemont - 80*

Cette maison est appelée dans le Livre Vert (1373): « les Rosiers, les Rosières. » Il y avait même la haute et la basse Rosière, l'une adossée à la forêt d'Arguel (4), l'autre située au bord de la Bresle.

*4. Arguel, Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Hornoy - 80*

Le Livre Vert ne fait pas cette distinction et mentionne seulement les deux maisons, qui jadis furent du Temple, nommées les Rosières, lesquelles ne rapportaient que 25 livres. Il faut ajouter à cette somme le produit des bois et prés, soit 15 livres, et quelques

menues redevances. Le revenu total était de 41 livres.

Précepteurs des Rosières.

Vers 1302. - Jean Le Camus.

En 1307 et ante. - Adam de Saint-Jean-en-Brocourt.

Chapelain.

Vers 1300. - Jean de Mouflières ?

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

## **Les Rosières et le Procès des Templiers**

Autre maison du Temple en Ponthieu « in quadam camera domus Templi de Rosseria »; « in aula domus Templi vocata la Rousiera »; « in capella domus Templi de Bosseria » [sic], que les précepteurs de cette baillie visitèrent; ainsi Guérin de Grandvilliers y serait venu en 1300 et en 1301. Quand le maître du Ponthieu ne peut venir, il semble que ce soit le précepteur d'Oisemont qui prenne sa place ; c'est ainsi qu'un Templier dit avoir été reçu à la Rosière en 1303 par Jean de Crèvecoeur, sur l'ordre du précepteur du Ponthieu, et en présence de divers personnages parmi lesquels Gilles de Rotangy, lui aussi d'Oisemont.

## **Procès des Templiers, tome I, page 110**

Johannes de Rosseria Claramontensis

## **Procès des Templiers, tome I, page 482**

Ipsa autem receptus fuerat in principio instantis Quadragesime erunt XI anni per fratrem Garinum de Grandi Villarii, quondam preceptorem ballivie de Pontivo, in quadam camera domus Templi de Rosseria Ambianensis diocesis, presentibus fratribus Johanne de Mofleriis presbitero, Ber Gaffelli Petro de Ligni servientibus, deffunctis in hunc modum nam cuni requisivisset panem et aquam et societatem ordinis ter, et ipse deliberasset cum fratribus astantibus, [...]

## **Procès des Templiers, tome II, page 78**

Dixit enim se fuisse receptum in capella domus Templi de Bosseria Ambianensis diocesis, in instanti octava Pasche erunt octo anni vel circa, per fratrem Johannem de Crepicordio servientem, de mandato fratris Garini de Grandi Villarii quondam, tunc preceptoris de Pontivo presentibus fratribus Egidio de Rotangi presbitero, teste supra exaininato, Hugone de Gammaches, et Johanne de Hannonia servientibus [...]

## Procès des Templiers, tome II, page 47

Quo facto, frater Adam de sancto Johanne in Brocuria preceptor domus Templi de Rosseria Ambianensis diocesis, quinquagenarius vel circa, qui pro suasionem aliquorum mantellum dimiserat et radi fecerat sibi barbam, cum quo inquisitum, absolutus et reconciliatus fuerat per dominum episcopum Ambianensem qui nunc est, lectis et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit se nescire nec audivisse dici, nec credere de contentis in eis nisi quod sequitur [...]

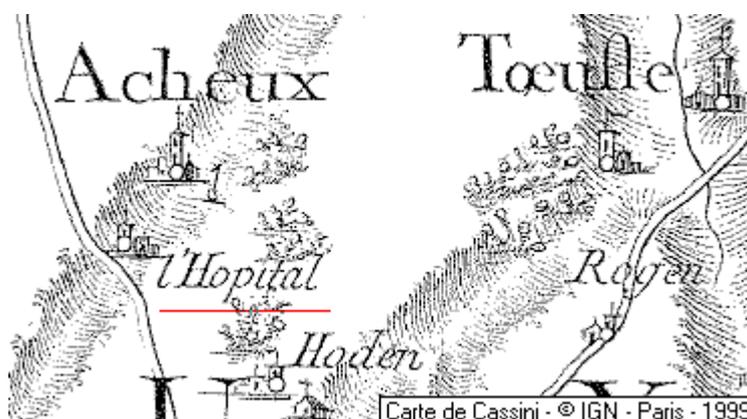
*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

Top

### Saint-Marc (80)

Domaine du Temple à Saint-Marc

*Département: Somme, Arrondissement et Canton: Abbeville, Commune: Acheux-en-Vimeu - 80*



*Localisation: Domaine du Temple à Saint-Marc*

A Saint-Marc, près d'Acheux, les Templiers y avait une maison, elle fut nommée l'Hôpital sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Cette maison est désignée sous le nom de L'Hôpital sur la carte de Cassini. Elle se trouve sur la gauche du chemin d'Acheux à Tours, elle avait le patronage et la collation de la cure de cette paroisse.

*Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

**Sériel** (80)

## Maison du Temple de Sériel

*Département: Somme, Arrondissement: Amiens, Canton: Acheux-en-Amiénois, Commune: Puchevillers - 80*



*Localisation: Maison du Temple de Sériel*

C'est une des plus anciennes maisons du Temple en Picardie ; elle dut exister dès le milieu du XIIe siècle.

En effet, par un acte daté du 15 octobre 1154, Jean, comte de Ponthieu, confirmait les dispositions prises par son père en faveur du Temple, et par lesquelles le défunt avait permis à ses hommes, chevaliers ou autres, de faire des donations aux Templiers. En outre, il concédait aux chevaliers du Temple, avec le consentement de sa mère Ida, et de son frère Gui, trois charruées de terre au terroir de La **Vicogne**, or nous savons que la maison de Sériel avait des terres à la Vicogne. A cette époque Gilbert de « Duisencourt » était maître du Temple.

De nouveau, le comte de Ponthieu fit don, en 1161, aux frères du Temple (de Sériel) de 40 sous de rente, à percevoir à **Doullens**, à la Saint-Rémy, sur son revenu de la prévôté, donation qui fut faite en présence du frère Régnier de Rancourt, sans doute maître du Temple, au diocèse d'Amiens.

Dans le courant de l'année 1169, Henri de Raincheval donna aux Templiers le bois appelé « siriex » pour être essarté et cultivé, mais non le droit de terrage. Cette donation

fut faite à Sériel même, en présence des frères Baudouin de « Gant » et Renoud. Peut-être Baudouin était-il précepteur de la maison.

Henri de Raincheval fit même ajouter cette clause, que si lui et sa femme demandaient à porter l'habit du Temple ils l'obtiendraient sans frais. Cet acte fut confirmé par Thibaud, évêque nommé d'Amiens, en présence de deux Templiers résidant à Amiens et du frère Renoud, de Sériel.

Les actes qui suivent, sont des donations au Temple, sans grand intérêt. C'est d'abord Adam de Puchevillers, qui donna, en 1205, à la maison de Sériel, une partie de son droit de terrage.

C'est Aleaume de Puchevillers qui, en 1209, abandonna au Temple les deux parties de la dîme, qu'il percevait sur 80 arpents d'une terre appartenant à la maison de Sériel, ainsi que le droit de terrage qu'il avait sur cette terre. Eve, sa femme, reconnut la donation sur l'autel de Saint-Georges en la chapelle de Sériel, et nous supposons que cette chapelle du Temple était dédiée à ce guerrier martyr. Parmi les personnes alors présentes à Sériel, étaient le frère Froon « Frodo » chapelain de la maison du Temple de Belle-Eglise, le frère Robert, chapelain de Sériel, le frère Sauvage, précepteur de Belle-Eglise, le frère Richard, précepteur d'Oisemont et le précepteur de Sériel, Raoul.

Vingt ans plus tard, en 1230, Raudouin Camp-d'Avène, seigneur de Beauval, faisait don aux Templiers de Sériel du droit de terrage qu'il avait sur leurs terres.

L'un de ses vassaux, Adam de Puchevillers, cité quelques lignes plus haut, renonça, en 1235, aux droits de cens et de terrage qu'il avait sur 8 journaux et 40 verges de terre à la Vicogne, et que Guibert « Palesot » avait vendus au Temple de Sériel. Adam de Puchevillers ne fut pas moins généreux lorsqu'un autre Palesot vendit, en 1238, au Temple, 8 journaux et 30 verges d'une terre sise en la paroisse de Puchevillers, au terroir de la Vicogne, pour 33 livres de parisis.

Le même seigneur confirma encore, au mois de janvier 1239, la vente faite au Temple, par Hue, de la Vicogne, de quatre journaux de terre.

Quelques mois auparavant, en octobre 1238, Anselme de Raincheval, homme lige de Baudouin, châtelain d'Arras, avait vendu à la commanderie 22 journaux de terre, en la paroisse de Raincheval, entre la terre du Valvion et le terroir de Sériel, proche le bois de Sériel, avec trois parties de la moitié du terrage sur ces journaux, pour un peu moins de 140 livres.

Mais les ventes se succèdent.

En mai 1240, Adam de Puchevillers vendait au Temple de Sériel 19 journaux de terre avec tous ses droits pour 95 livres de parisis ; et au mois de septembre de la même année il approuvait la vente faite par Marie Doudeline aux mêmes Templiers, de 7 journaux de terre à la Vicogne, en une pièce jouxte le chemin de Rubempré à Beauquesne, pour 35 livres. Cependant la maison de Sériel s'engageait à payer aux sires de Puchevillers, 6 deniers parisis de cens, 2 chapons et le terrage. Le cens, les chapons et le terrage furent abandonnés à la commanderie en 1253 par Baudouin de Puchevillers.

Trois ans plus tard, en 1256, Pierre, dit Rifflars, et ses frères, firent don à la maison de Sériel, de tous leurs droits sur une pièce de terre de 4 journaux et demi, au terroir de **Talmas**, près du chemin qui va de Talmas à Beauquesne.

Les maisons du Temple s'efforçaient d'exonérer leurs terres, dans la mesure du possible, de tous les droits seigneuriaux qui pouvaient peser sur elles ; c'est ce qui explique sans doute ces nombreuses ventes de droits de terrage ou de cens faites par les seigneurs. Les Templiers durent parvenir d'autant plus facilement à ce but, qu'au XIII<sup>e</sup> siècle ils passaient déjà pour fort riches, et que les seigneurs trouvaient en eux des banquiers très sûrs.

Pour ces raisons ou pour d'autres motifs, Robert de Saint-Léger vendit en mars 1263 le droit de terrage qu'il avait sur le champ Pierron ?.

Quelque six ans après (juin 1269), Jean Belle-gueule, demeurant à Raincheval, vendait également à la maison de Sériel le droit de terrage qu'il avait, en leur terroir, sur une pièce de terre de 60 journaux, ainsi que la moitié de la dîme qu'il avait sur 5 autres journaux.

Enfin, le dernier acte relatif à cette commanderie, qui nous soit connu, est du 25 août 1302.

Nous avons eu occasion d'en parler à propos des convers du Temple et nous avons dit qu'une veuve, nommée Perronne, avait donné à la maison de Sériel une partie de ses biens, à la condition d'être logée à l'avenir, en la maison du Temple et d'y être nourrie et vêtue. Mais comme « souvent femme varie et que bien fol est qui s'y fie », ce sont du moins les hommes qui l'affirment, Perronne ne tarda pas à quitter la maison du Temple,

après s'être déclarée pleinement satisfaite.

Le procès des Templiers nous apprend peu de chose sur cette importante maison ; nous savons seulement que Foulques de Neuilly, frère servant, était précepteur de Sériel en 1307, au moment de son arrestation. Il avait été reçu dans l'Ordre en 1304.

D'après le Livre Vert (f° 6) la maison de Sériel avait en 1373 sa chapelle garnie de « adournements, de livres et calice. » Il y avait 600 journaux de terre et deux journaux de bois, qui étaient affermés avec la maison pour 72 livres. Il faut ajouter à ce fermage des cens en argent, des mesures et des terres, à Doullens, Authies, Pas, Beauquesne, Talmas, qui rapportaient un peu plus de 16 livres, et 4 livres sur la vicomte de Doullens.

Il y avait en outre un moulin à vent qui rapportait 4 livres 18 sous.

Le total des revenus était de 99 livres; selon nous, ces revenus devaient être alors bien inférieurs à ce qu'ils étaient au début du XIVe siècle sous les Templiers.

### **Précepteurs de Sériel**

Vers 1169. - Beudoïn de « Gant »

En 1209. - Raoul.

1307, frère Foulques de Neuilly, sergent.

### **Chapelain de la maison**

En 1209. - Robert.

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

### **Sériel et le Procès des Templiers**

Le dernier précepteur de la maison du Temple de « Sériel », au diocèse d'Amiens, fut Foulques de Neuilly, frère sergent, originaire du Beauvaisis.

*Sources: Trudon-des-Ormes, Liste des Maisons et de quelques Dignitaires de l'Ordre du Temple, en Syrie, en Chypre et en France. D'Après les pièces du Procès des Templiers. Revue de l'Orient Latin, tomes V, VI, VII. Ernest Leroux, Editeur. Paris 1897, 1898, 1899.*

Procès des Templiers tome I, page 477

Eisdem die et loco fuit adductus ad eorumdem dominorum commissariorum presenciam frater Fulco de Nulliaco serviens, Belvacensis diocesis, preceptor domus de Serier Ambianensis diocesis, sexagenarius, testis suprajuratus, ut deponeret dictum suum, non

defferens mantellum ordinis, quia dimisit ipsum ad aliquorum persuasum in concilio Remensi; postmodum fecit sibi radi barbam, cum quo fuit inquisitum per dominum episcopum Ambianensem qui nunc est, et absolutus et reconciliatus per eum [...]

Sources: *Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

Top

## Voyennes (80)

Domaine du Temple de Voyennes

*Département: Somme, Arrondissement: Péronne, Canton: Nesle - 80*



*Localisation: Domaine du Temple de Voyennes*

En 1182 le Chapitre de Noyon avait acensé à Nivelon de Montdidier, maître du Temple dans le diocèse de Noyon, (il n'y avait pas encore de baillie de Vermandois), ses moulin, chaussée et pêcheries de Voyennes, moyennant dix muids de froment et 10 sols de monnaie de Vermandois. Les frères du Temple s'engageaient à payer le cens convenu, à Noyon, le transport du grain étant à leur charge, et à souffrir le libre passage sur la chaussée des chevaux, des voitures à deux et quatre chevaux et autres véhicules du Chapitre. Quant aux chanoines, ils devaient veiller à ce que leurs hommes allassent au moulin des Templiers et non à un autre.

Comme à Voyennes se trouvait un des plus anciens passages de la Somme, la défense en avait été confiée à un poste de Templiers. Cette hypothèse de M. l'abbé De Cagny est rendue vraisemblable par ce fait, que vers le milieu du XIIIe siècle, un frère du Temple, Jean de Tracy, en avait la garde. Nous savons en effet que Jean de Tracy, sur l'invitation de Simon de Clermont, seigneur de Nesle, et du frère Daniel (recteur) du

Temple en Vermandois, s'engagea à observer les droits du Chapitre sur la chaussée de Voyennes, chaussée dont la garde lui avait été confiée par le seigneur de Nesle.

Il est probable que les seigneurs de Nesle, n'avaient favorisé la création d'une maison du Temple en cet endroit, qu'à la condition expresse que les Templiers défendraient cet important passage.

D'après l'abbé De Cagny, l'établissement des Templiers s'élevait sur la rive gauche de la Somme, au lieu dit « Courtemanche » ; cette partie sud de Voyennes est même encore appelée le quartier du Temple. En 1311, ces biens passèrent aux Hospitaliers d'Eterpigny. Comme ces derniers avaient le patronage de la cure, M. De Cagny pense, avec raison que les Templiers l'avaient eu, avant eux.

Quant à Courtemanche ou Courdemanche, il en est fait encore mention dans le rapport d'une visite prieurale faite en 1495 par les Hospitaliers: « Courdemanche, où souloit avoir grans maisonnemens de maison et granges, que feist bruller feu monseig. le connestable de Saint-Pol ou temps des guerres. »

*Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*